Manitoba

Annual Report 1987 - 88

Urban Affairs

89-05939/

Manitoba

Minister of
Urban Affairs

Room 317
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba
CANADA R3C 0V8

April, 1989

His Honour George Johnson,
Lieutenant-Governor
of the Province of Manitoba

May It Please Your Honour:

I have the privilege to submit the Annual Report of the Department of Urban Affairs for the fiscal year ended March 31, 1988.

Respectfully submitted,

Honourable Gerald Ducharme
Minister of Urban Affairs

Manitoba

Deputy Minister of
Urban Affairs

Room 311
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba
CANADA R3C 0V8

April, 1989

Honourable Gerald Ducharme
Minister of Urban Affairs
Province of Manitoba

Sir:

I am pleased to present the Annual Report of Manitoba Urban Affairs for the fiscal year ended March 31, 1988.

Respectfully submitted,

James O. Beaulieu
Acting Deputy Minister of Urban Affairs

Table of Contents

TITLE	PAGE
Letters of Transmittal	3
Organization Chart	8
Manitoba Urban Affairs Mandate	9
Legislative Authority	10
Financial Summary	11
Comparative Expenditure Summary	11
Breakdown of Expenditure by Purpose	12
Comparative Revenue Summary	13
Administration and Finance Branch	14
Objectives and Activities	14
Affirmative Action	14
Urban Finance Policy	14
Financial Assistance to the City of Winnipeg	15
Comparative Financial Assistance Summary	16
Urban Capital Projects Allocation	19
Policy Coordination Branch	20
Objectives and Activities	20
Other Expenditures, Policy Coordination	20
Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program (M/WCRP)	21
Urban Transit and Transportation	22
Riverbank Development	22
Strengthening Local Government in Winnipeg	23
Greater Winnipeg Development Plan	23
Historic Buildings Preservation	24
Winnipeg Core Area Initiative Agreement	25
1981-86	25
1986-91	25
Community Services and Facilities Program	26
Riverbank Enhancement Program	26
North Portage Development Corporation	27
Agreement for Recreation and Conservation on the Red River Corridor (A.R.C.)	28
Forks Renewal Corporation	29

Organization Chart — Manitoba Urban Affairs

As at March 31, 1988

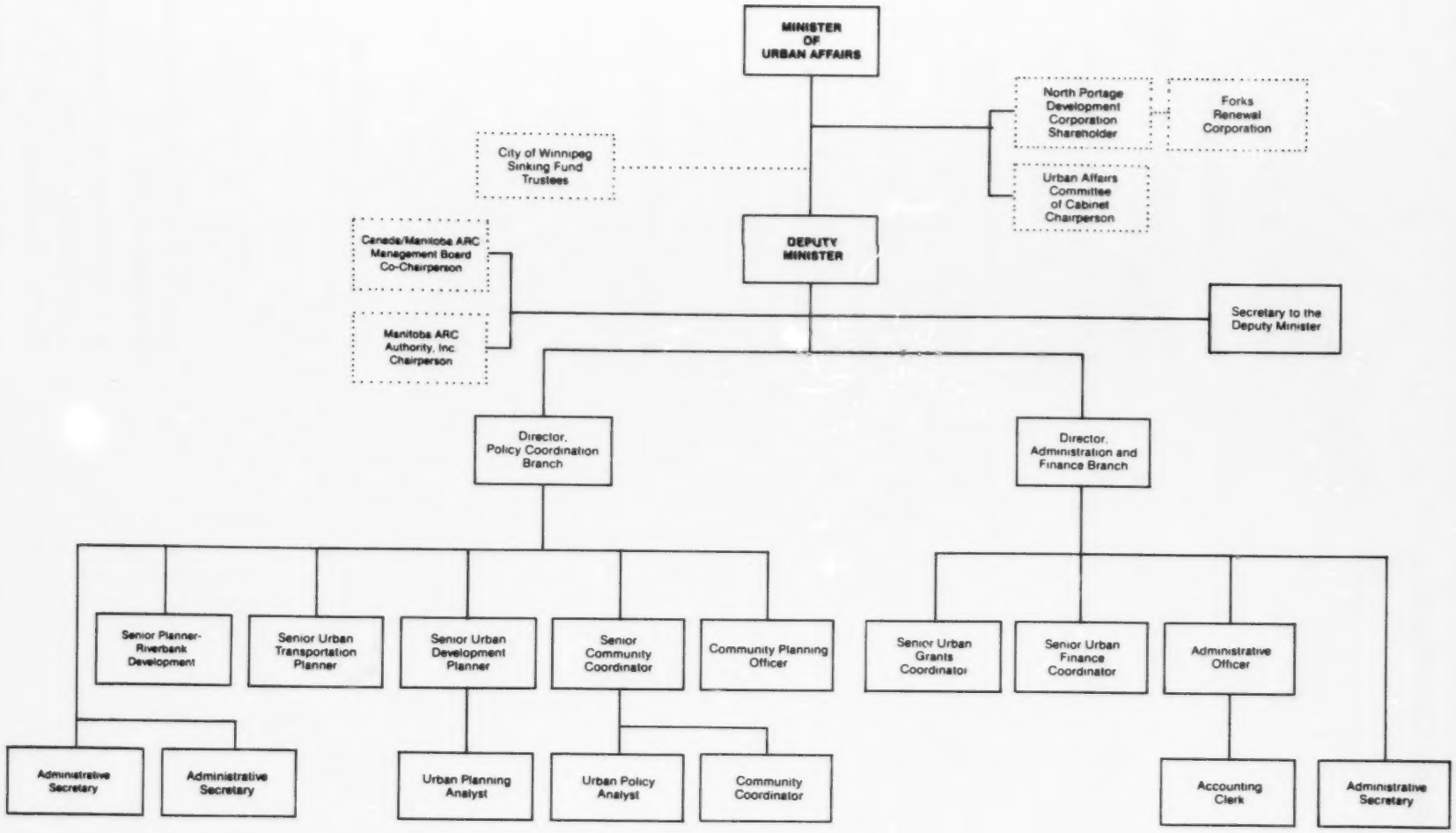

Manitoba Urban Affairs Mandate

Manitoba Urban Affairs is responsible for the development and maintenance of the legislative, financial and planning framework that will effectively meet the needs of the citizens of Winnipeg. The Province of Manitoba and the City of Winnipeg share a common interest in improving the well-being of the residents of our capital city and in promoting the City of Winnipeg as a major focal point for economic, cultural and social activities in the Province.

Manitoba Urban Affairs contributes to its mandate by:

1. developing and coordinating provincial policies that address major urban issues in land use planning, finance, community development, urban environment, citizen participation, and transportation;
2. administering financial assistance programs to the City of Winnipeg;
3. guiding legislative changes to The City of Winnipeg Act that support more effective urban government;
4. negotiating and implementing intergovernmental agreements and programs designed to improve urban living;
5. delivering services directly to urban residents.

Legislative Authority

The Department of Urban Affairs is responsible for administering The City of Winnipeg Act (S.M. 1971, Cap. 105). This statute is the legal instrument that creates the City of Winnipeg and describes the powers and responsibilities delegated by the Province of Manitoba to the City of Winnipeg. The Act also defines some of the powers reserved by the Province. Because of Winnipeg's size and administrative competence, the Act provides the City with a considerable degree of autonomy in decision-making and expenditure of funds. The City also retains considerable authority over by-law approval, planning and zoning, and financial controls.

The Minister of Urban Affairs also has responsibility for the unconsolidated statute An Act Respecting the Taxation of the Canadian Pacific Railway Company by the City of Winnipeg and to Amend The Winnipeg Charter, 1956 (S.M. 1965, Cap. 109), as amended by S.M. 1982-83-84, Cap. 89. The original statute and its amendment delineate the special arrangement enjoyed by the Canadian Pacific Railway for the taxation of its property in the inner City of Winnipeg area. This special status will end in 1989 when the Railway will begin paying full property taxes.

Expenditure Summary

For the Fiscal Year ended March 31, 1988
With Comparative Figures for the Previous Fiscal Year

Program		Budget 1987-88 ($000)	Actual 1987-88 ($000)	Actual 1986-87 ($000)
20-1A	Minister's Salary	10.3	10.2	19.5
20-1B	Executive Support	277.8	259.7	216.8
20-1C	Administrative and Financial Services	252.7	245.3	269.8
20-1	TOTAL (Administration and Finance)	540.8	515.2	506.1
20-2	TOTAL (Financial Assistance to the City of Winnipeg)	41,000.0	40,470.8	34,054.2
20-3A	Policy Coordination — Salaries	340.4	352.5	277.2
20-3B	Policy Coordination — Other Expenditures	148.3	135.8	154.4
20-3C	Core Area Agreement — Current Expenditures	689.8	1,117.0	2,771.0
20-3D	(1986/87) City of Winnipeg Act Review Committee	.0	.0	16.0
20-3D	(1987/88) Renewed Core Area Agreement	2,100.0	2,551.1	.0
20-3E	Canada-Manitoba Agreement for Recreation and Conservation on the Red River Corridor (A.R.C.)	25.0	1.3	1.8
20-3F	Riverbank Development	60.7	48.4	15.9
20-3G	North Portage Redevelopment	175.5	174.6	.0
20-3	TOTAL (Urban Policy Coordination)	3,539.7	4,380.7	3,236.5
20-4A	Capital Expenditures — Core Area Agreement	5,720.8	4,517.2	7,648.1
20-4B	Capital Expenditures — A.R.C.	737.4	617.4	217.4
20-4C	Capital Grants to the City of Winnipeg	13,531.8	10,780.4	10,505.0
20-4D	Capital Expenditures — Riverbank Development	684.4	490.1	643.0
20-4E	(1987/88) Capital Expenditures — Renewed Core Area Agreement	1,400.0	2,478.8	.0
20-4F	(1986/87) Capital Expenditures — Other	.0	9.7	57.2
20-4F	(1987/88) Capital Expenditures — North Portage Redevelopment	775.5	.0	.0
20-4	TOTAL (Capital Expenditures)	22,849.9	18,893.6	19,070.7
20	**DEPARTMENT TOTAL**	67,930.4	64,260.3	56,867.5

NOTE: All figures have been rounded to the nearest $100; exact figures and further breakdown can be obtained from The Public Accounts 1986-87 and 1987-88. Actual expenditures for 1986-87 have been reorganized where necessary for comparative purposes with 1987-88 program structure. Budget includes departmental funds held in the Canada-Manitoba Enabling Vote (for the Core Area Agreement) in addition to the department's appropriations in the Main Estimates of Expenditure of the Province of Manitoba.

Department of Urban Affairs
1987/88 Actual Expenditures ($000)

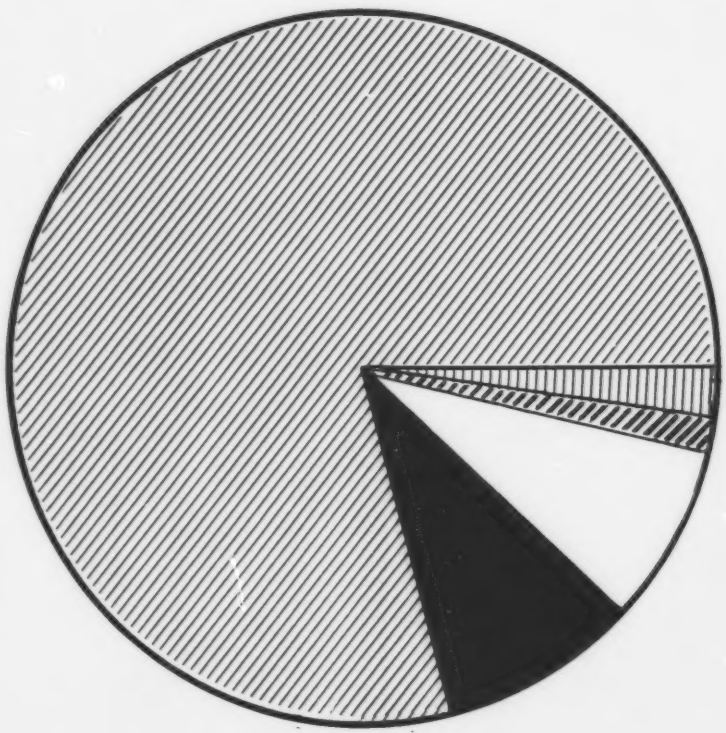

LEGEND

- Financial Assistance to the City of Winnipeg $51,251.2 (79.7%)
- Canada-Manitoba-Winnipeg Core Area Agreement $5,634.2 (8.8%)
- Canada-Manitoba-Winnipeg Core Area Renewed Agreement $5,029.9 (7.8%)
- Dept. Administrative Expenditures (Salaries and Operating) $924.6 (1.5%)
- A.R.C., Riverbank Dev., Other $1,420.4 (2.2%)

Revenue Summary

For the Fiscal Year ended March 31, 1988
With Comparative Figures for the Previous Fiscal Year

Program	Budget 1987/88 ($000)	Actual 1987/88 ($000)	Actual 1986/87 ($000)
Current — Other Revenue			
a) Core Area Agreement, City of Winnipeg	148.4	366.2	715.6
b) Sundry, A.R.C. Agreement	5.8	5.7	2.9
c) Renewed Core Area Agreement, City of Winnipeg	340.0	593.3	.0
d) City of Winnipeg Recovery of Advance	2,200.0	.0	.0
— Government of Canada			
a) A.R.C. Agreement	12.5	.0	.0
b) Core Area Agreement	148.4	366.2	715.6
c) Renewed Core Area Agreement	745.3	943.0	.0
TOTAL (Current Operating Programs)	3,600.4	2,274.4	1,434.1
Capital — Other Revenue			
a) Core Area Agreement, City of Winnipeg	1,220.8	993.0	1,652.8
b) Land Sales, North Logan Redevelopment	.0	.0	5.6
c) Sundry	.0	27.9	27.7
d) A.R.C., Special Projects	.0	.0	.0
e) Renewed Core Area Agreement, City of Winnipeg	.0	79.4	.0
— Government of Canada			
a) A.R.C. Agreement	2.5	.0	.0
b) Core Area Agreement	1,220.8	993.0	1,652.8
c) Renewed Core Area Agreement	26.3	29.7	.0
TOTAL (Revenues Related to Capital)	2,470.4	2,123.0	3,338.9
DEPARTMENT TOTAL	6,070.8	4,397.4	4,773.0

NOTE: All figures have been rounded to the nearest $100; exact figures can be obtained from The Public Accounts 1986-87 and 1987-88.

Administration and Finance Branch

Director: James O. Beaulieu

The objectives of the branch are:

- To provide an effective management, financial, and administrative support role in carrying out the Department's mandate and programming.
- To define and implement a provincial urban finance strategy that supports the achievement of provincial urban objectives within limited financial resources.
- To define and implement a departmental strategic plan that will guide future decision making respecting the implementing of provincial urban policies in the City of Winnipeg.

The Branch's activities include:

- personnel, financial, systems development, and selected administrative support services for the Department;
- staff support for the Urban Affairs Committee of Cabinet;
- policy review and development in urban finance;
- coordination of the Department's strategic planning function;
- coordination of the Department's budget preparation function;
- administration of financial grants to the City of Winnipeg;
- financial administration of Provincial activities under the Core Area Initiative;
- coordination and implementation of the Department's Affirmative Action Plan;
- coordination of the Department's Workplace Safety and Health Committee;
- Departmental representation on government-wide Emergency Planning committees.

The Branch has a complement of 6.13 staff years — 1 secretarial support, 2 administrative support, 2 professional, and 1 managerial, and maintains a .13 term staff year for secretarial relief, as required.

Affirmative Action

The Department's Affirmative Action Committee continues to implement the Department's approved Affirmative Action Plan. The purpose of the Plan is to implement the Government's Affirmative Action Policy in order to ensure that Manitobans under-represented in government employ have access to Civil Service employment and to opportunities for career path development.

Statistical objectives for filling positions with target group members have been established by both target group and job family; these objectives will be monitored and reviewed annually. The representation of women in the Department in non-traditional positions satisfies the general objectives of affirmative action. Priority has therefore been placed upon the other three target groups: physically handicapped, native, visible minority.

Due to the department's small size, the department's approved plan places emphasis upon the provision of training and work experience for target group employees so that opportunities for promotions within and to other departments can be maximized.

Urban Finance Policy

The Administration and Finance Branch defines and implements a provincial urban finance strategy that supports the achievement of provincial urban objectives within limited financial resources, and that facilitates more orderly planning of expenditures.

In defining its urban finance policy, the Province has recognized that virtually all issues involving the City of Winnipeg have a financial component or impact. As a result, the role of the Department in intergovernmental finance is varied and wide-ranging. The Department routinely is involved in a number of local finance issues, including:

- the administration of direct financial assistance for the City of Winnipeg;
- the administration of cost-shared joint initiatives involving the City of Winnipeg;
- review and amendment of legislation defining local government financial administration and tax bases;
- the level and incidence of various local forms of taxation;
- alternative sources of local government revenue;
- the cost and financing of the provision of municipal services; and
- the financing of capital programs.

The Department's urban finance policy addresses the following provincial objectives:

- Emphasis on urban revitalization;
- Encouragement of the efficient use of resources;
- Promotion of economic development; and
- Reinforcement of the Province/City partnership.

More specifically, in defining an urban finance stra-

tegy, the Department is guided by the following criteria:

- To ensure that the City of Winnipeg conforms to the requirements of The City of Winnipeg Act with respect to financial matters.
- To ensure an adequate and reasonable level and variety of urban services.
- To enhance financial accountability to the Legislature for provincial expenditures and to clarify jurisdictional responsibility for service provision.
- To promote long-term planning by the Province and the City of resource allocations, especially in capital programming.
- To recognize the uniqueness of Winnipeg within the Manitoba municipal context, especially because of its physical size and complexity, population concentration, social issues and economic base.
- To promote a partnership of the three levels of government as an effective means of harnessing scarce public resources in support of local and regional economic development.

Financial (Grant) Assistance to the City of Winnipeg

The Department of Urban Affairs administers four major programs which provide direct financial assistance to the City of Winnipeg.

These financial assistance programs are:

1) Unconditional Current Programs Grants
2) Urban Transit Operating Grants
3) General Support Grant
4) Urban Capital Projects Allocation Grants

The first three programs provide financial assistance towards the City's operating expenditures, while the fourth provides financial assistance towards its capital expenditures.

1) Unconditional Current Programs Grant

The Unconditional Current Programs grant program was introduced in 1982. While this program provides unconditional financial assistance to the City of Winnipeg, it is intended to assist in the cost of delivering all city services. In 1987/88 grant payments under this program totalled $18,746,000.

2) Urban Transit Operating Grants

The Urban Transit operating grant program was also introduced in 1982. This program financially assists the City of Winnipeg by funding 50% of its transit system operating deficit up to an annual grant ceiling. The Province's grant payment towards the City's 1987 transit operating deficit was $15,656,600.

3) General Support Grant

The General Support Grant was transferred to the Department of Urban Affairs from the Department of Finance for 1987/88. The grant is to assist the City of Winnipeg in meeting its general financial obligations in delivering City services. The grant is calculated on the previous year's eligible payroll costs. In 1987/88 grant payments totalled $6,068,246.

4) Urban Capital Projects Allocation Grants

The Urban Capital Projects Allocation (U.C.P.A.) grant program was introduced in 1985. Under this program capital grants are made toward specific capital projects agreed to for cost sharing by the Government of Manitoba and the City of Winnipeg. In 1987 the provincial U.C.P.A. commitment was set at $16,019,900 for new capital projects approved by City Council. During the 1987/88 fiscal year capital grant payments totalling $10,780,207 were made to the City of Winnipeg towards work completed on approved projects. These payments included grants towards U.C.P.A. projects approved in 1985 and 1986, as well as projects which the Province made commitments towards in the years prior to the introduction of the U.C.P.A.

At March 31, 1988 the balance of approved provincial capital grant commitments stood at $10,962,700. The following table provides a summary of capital grant commitments and payments to March 31, 1988.

	Approved Provincial Commitment	Actual Grants Paid to March 31, 1987	1987/88 Grant Payments	Unclaimed Balance at March 31, 1988
	($000)	($000)	($000)	($000)
U.C.P.A.:				
1985 Approved Projects	$13,882.3	$12,034.4	$ 249.5	$ 1,598.4
1986 Approved Projects	13,432.7	8,272.6	1,279.4	3,880.7
1987 Approved Projects	16,019.9	.0	11,378.6*	4,641.3
Sub-total, U.C.P.A.	$43,334.9	$20,307.0	$12,907.5	$10,120.4
Other Capital Projects: (active projects approved prior to 1985)	5,404.5	4,107.1	455.1	842.3
TOTAL	$48,739.4	$24,414.1	$13,362.6	$10,962.7

**Include $2,582.5 recovery of advance (with accumulated interest) from the City of Winnipeg which was redirected to capital grant commitments in lieu of requesting repayment of the grant advance.*

Detailed Summary
Grant Assistance by Manitoba Urban Affairs to the City of Winnipeg
Actual Payments, 1983/84 to 1987/88

Grant Program	FISCAL YEAR ($000) 1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	
A. **Operating Grants:**						
1. Unconditional Current Programs	25,659.3	18,000.0	18,200.0	18,200.0	18,746.0	
2. Urban Transit Operating Grant (Payment by Year of Operating Deficit)						
a) 1983 — $14,738.2	14,738.2	.0	.0	.0	.0	
b) 1984 — $15,415.2	359.5	14,397.2	239.0	419.5	.0	
c) 1985 — $14,970.7	.0	.0	14,970.7	.0	.0	
d) 1986 — $15,925.0	.0	.0	490.3	15,434.7	(1) .0	
e) 1987 — $15,656.6	.0	.0	.0	.0	15,656.6	
Transit Operating	15,097.7	14,397.2	15,700.0	15,854.2	15,656.6	
3. General Support Grant	3,782.9	4,101.0	4,079.7	4,215.9	6,068.2	(2)
4. Water Power Rental Grant	602.9	.0	.0	.0	.0	
TOTAL OPERATING GRANTS	45,142.8	36,498.2	37,979.7	38,270.1	40,470.8	
B. **Capital Grants:**						
1. **Unconditional Capital Programs**	.0	8.500.0	1,000.0	.0	.0	
2. **Urban Transportation:**						
a) Salter Street Bridge	6,326.5	3,415.0	.0	.0	.0	
b) Street Repair Program	2,980.8	(3) .0	.0	.0	.0	
c) Bridges, Overpasses & Underpasses 1985 Projects	.0	.0	2,573.4	617.7	131.3	
d) Grade Separations and Waterways Crossings Renewal 1986 Projects	.0	.0	.0	770.5	84.0	
e) Regional Streets Capital Renewal	.0	.0	.0	1,582.0	1,582.0	
f) Grade Separations and Waterways Crossings Renewal 1987 Projects	.0	.0	.0	.0	2,528.3	
g) Kildonan Bridge					120.9	
h) Keewatin Street Underpass	.0	.0	.0	.0	1,310.6	
Urban Transportation	9,307.3	3,415.0	2,573.4	2,970.2	5,757.1	
3. **Urban Transit:**						
a) New Buses						
i) 1983 Purchase	587.2	.0	.0	.0		
ii) 1984 Purchase	.0	429.7	3,027.0	.0	.0	
iii) 1985 Purchase	.0	.0	2,988.1	.0	.0	
iv) 1986 Purchase	.0	.0	.0	2,733.8	.0	
v) 1987 Purchase	.0	.0	.0	.0	2,807.3	
b) Used Buses from Calgary & Edmonton	805.5	.0	.0	.0	.0	
c) Bus Refurbishing	74.1	300.0	300.0	300.0	330.0	

Detailed Summary
Grant Assistance by Manitoba Urban Affairs to the City of Winnipeg
Actual Payments, 1983/84 to 1987/88

Grant Program	FISCAL YEAR ($000) 1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88
d) New Handi-Transit Vans					
i) 1984 Purchase	.0	165.1	.0	.0	.0
ii) 1985 Purchase	.0	.0	170.1	1.5	.0
iii) 1987 Purchase	.0	.0	.0	.0	65.0
e) New Service Vehicles					
i) 1985 Purchase	.0	.0	42.2	60.5	.0
ii) 1986 Purchase	.0	.0	.0	22.0	.0
iii) 1987 Purchase	.0	.0	.0	.0	31.9
f) Garage Ventilation Project	.0	.0	316.2	30.6	.8
Urban Transit	1,466.8	894.8	6,843.6	3,148.4	3,235.0
4. **Innovative Transit:**					
a) Telerider/Telebus Information	11.8	465.9	69.8	17.6	22.4
b) Downtown Bus Stop Information	10.3	16.6	2.2	.5	8.1
c) Route Numbering System	.0	198.1	.0	.0	.0
d) Transit Terminals (Polo Park & Garden City Shopping Centres)	.0	.0	10.7	35.0	1.8
e) Transit Priority Study	.0	.0	.0	23.8	.4
f) Shared Taxi Demonstration	.0	.0	.0	.0	2.0
g) Telebus & General Transit Guide	.0	.0	.0	.0	60.0
h) Special Transportation Service Study	.0	.0	.0	.0	24.9
i) Shelters at high usage locations	.0	.0	.0	.0	30.7
j) Handi-transit Fixed Route	.0	.0	.0	.0	36.0
k) Energy Conservation	.0	.0	.0	.0	18.1
Innovative Transit	22.1	680.6	82.7	76.9	204.4
5. **Community Revitalization:**					
a) Neighbourhood & Community Improvement (4)					
i) West Alexander	.0	.1	101.4	.0	.0
ii) Chalmers	.0	64.3	9.3	10.2	.0
iii) St. Matthews	.0	68.4	57.6	20.0	24.4
iv) Daniel McIntyre	.0	60.5	39.3	8.0	.0
v) Dufferin	.0	66.3	44.8	9.6	46.5
vi) King Edward	.0	188.6	222.5	60.0	25.7
vii) St. John's	.0	58.7	237.2	82.0	37.8
viii) Lord Roberts	.0	29.0	118.0	110.7	290.3
b) Manitoba/Winnipeg Community Revitalization					
i) Weston	.0	.0	.0	86.7	53.3
ii) Spence-Memorial	.0	.0	.0	.0	70.5
Community Revitalization	.0	535.9	830.3	387.2	548.5

Detailed Summary
Grant Assistance by Manitoba Urban Affairs to the City of Winnipeg
Actual Payments, 1983/84 to 1987/88

Grant Program	FISCAL YEAR ($000) 1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88
6. **Urban Infrastructure/Environment:**					
a) Sewer & Watermain Renewals	.0	.0	.0	.0	.0
b) Munroe/Roland Combined Sewer Flood Relief Program					
i) Phase 1 — 1985 Project	.0	.0	2,152.3	978.6	.0
ii) Phase 2 — 1986 Project	.0	.0	.0	2,509.1	690.9
iii) Phase 3 — 1987 Project	.0	.0	.0	.0	2,319.4
c) Wastewater Disinfection Concept Study	.0	.0	40.9	59.1	.0
d) Assiniboine Park & Zoo					
— 1985 Projects	.0	.0	526.7	20.2	.0
— 1987 Projects	.0	.0	.0	.0	2.1
e) Urban Reforestation Program — 1986	.0	.0	.0	115.8	117.9
— 1987	.0	.0	.0	.0	281.2
f) N.E.W.P.C.C. Sludge Dewatering & Disposal Project	.0	.0	.0	239.5	206.4
Urban Infrastructure/Environment	.0	.0	2,719.9	3,922.3	3,617.9
7. **Urban Land Assembly:**					
a) Fort Garry Land Assembly Abandonment of Expropriation	.0	.0	393.0	.0	.0
TOTAL CAPITAL GRANTS	10,796.2	14,026.3	14,442.9	10,505.0	13,362.9
TOTAL GRANTS	55,939.0	50,524.5	52,422.6	48,775.1	53,833.7

SOURCE: The Public Accounts of Manitoba, 1983/84 to 1987/88, reorganized from departmental grant records to be comparable with 1987/88 program structure.

NOTES:

(1) Final amount attributed to 1986 operating deficit subject to reconciliation with audited 1986 financial statements of The City of Winnipeg Transit System. A ceiling on the provincial commitment for 1986 was set at $15,925.0.

(2) General Support Grant transferred from the Department of Finance for 1987/88. Provincial expenditures related to this grant for prior years are included for purposes of comparison.

(3) Street Repair Program grant was recovered from the Jobs Fund, Appropriation XXIX in 1983/84, funded as a special short-term employment program. Subsequent to the payment of the grant and an audit of actual expenditures by the City Auditor, an excess contribution in the amount of $269.5 was recovered. The net grant was $2,711.3.

(4) Existing Neighbourhood and Community Improvement Projects were transferred from the Manitoba Housing and Renewal Corporation to Urban Affairs effective April 1, 1984. Prior to this date, all provincial expenditures related to these projects were reported by M.H.R.C.

Urban Capital Projects Allocation

The Urban Capital Projects Allocation (U.C.P.A.) confirms Manitoba's financial commitment to infrastructure renewal and urban revitalization and encourages long-term, cost effective development in the City of Winnipeg. Assured financial assistance by the Province is seen as a means of improving capital planning by the City under its Five-Year Program and of assisting with the implementation of the policies, objectives, general principles and measures set out in Plan Winnipeg.

The Government of Manitoba has committed $90.0 million as the provincial contribution to the U.C.P.A. for the six year period from 1985 to 1990. For 1987, the third year for cost-sharing projects under the UCPA, the Province committed capital financial assistance totalling $16,019.9. The 1987 provincial commitment was for the following capital grant programs and projects:

1) ***Urban Transportation Capital Program*** — $7,742.8
   - Bridges, overpasses, and underpasses — grants totalling $2,460.3 towards renewal or improvement of 2 existing structures
   - Regional streets capital renewal grants — new grant of $1,582.0 for 1987 towards the maintenance (pavement reconstruction and/or asphalt resurfacing) of the existing regional street system.
   - Grade separations and waterways crossings — grants totalling $2,650.5 towards renewal of 3 existing projects
   - Noise attenuation project — grants totalling $1,050.0 towards construction of noise barrier on Lagimodiere Boulevard.

2) ***Urban Transit Capital Program*** — $3,335.8

   Grants for transit vehicles:
   - 30 new transit buses — $2,904.0
   - Refurbishing 10 old buses — 330.0
   - 2 new handi-transit buses — 65.0
   - Transit service vehicles — 36.8

3) ***Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program*** — $1,000.0
   - Commitment to Phase 2 of Spence/Memorial revitalization project.

4) ***Urban Infrastructure/Environment Program*** — $3,941.3
   - Combined sewed flood relief — $3,150.0 grant for Phase 2 of Munroe/Roland project to provide basement flood relief in the inner city and older neighbourhoods.
   - Urban reforestation program — $300.0 grant for the replacement of diseased Dutch Elm trees.
   - Assiniboine Park Zoo — $491.3 grant for 5 improvement projects, including Children's Zoo.

Total 1987 Grant Commitment Under Urban Capital Projects Allocation — $16,019.9

Many projects approved for cost sharing under the U.C.P.A. require two or more years for project completion. Actual grant payments of the Province's approved project commitment are made as work on each project is completed, usually on a monthly or quarterly basis and upon receipt of a grant claim submitted by the City of Winnipeg. These project grant payments are presented in the Table: Detailed Summary, Grant Assistance to the City of Winnipeg, Actual Payments, 1983/84 to 1987/88.

Policy Coordination Branch

Director: Peter F. Walton

The principal objective of the Policy Coordination Branch is to ensure the realization of provincial urban goals and strategies in the City of Winnipeg. Priorities for the Branch include: urban transportation, the urban environment, urban employment and citizen participation. During the 1987/88 fiscal year, the Policy Coordination Branch had a complement of 11.00 staff years — 8.00 professional, 1.00 managerial and 2.00 secretarial.

The Policy Coordination Branch is responsible for formulating, analyzing, advising and coordinating policies and programs of the Provincial government as they relate to the City of Winnipeg. Major responsibilities of the branch include:

- administration of The City of Winnipeg Act, including legislative amendments ensuring that provisions of the Act are current and consistent with the needs of the City of Winnipeg and the objectives of the Province of Manitoba;
- formulation and coordination of provincial policies on planning, land use and transportation matters in the City of Winnipeg, including the provincial input into the Greater Winnipeg Development Plan (Plan Winnipeg);
- management of provincial participation in the Winnipeg Core Area Initiative Agreement, the North Portage Development Corporation and the Forks Renewal Corporation;
- coordination of and recommendations on the resolution of City/Province urban policy and planning issues;
- implementation of the Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program in cooperation with the City of Winnipeg to ensure the physical and social renewal of older city neighbourhoods.

Major accomplishments of the Branch during the 1987/88 fiscal year include:

- Review Plan Winnipeg amendments.
- Preparation of legislation to implement proposals contained in a government's discussion paper for changes to The City of Winnipeg Act. The document was tabled in the legislature on February 27, 1987.
- Review of requested amendments to The City of Winnipeg Act and preparation of approved amendments for the 1987 Session of the Legislature.
- Identification of conditional transportation grants to the City of Winnipeg to financially assist in the renewal and upgrading of the street infrastructure and transit facilities.
- Management of provincial participation in the Winnipeg Core Area Initiative Agreement.
- Coordination of provincial participation in the North Portage redevelopment.
- Approval of the Phase 1 Concept and Financial Plan for the former CN East Yards and the creation of the tripartite Forks Renewal Corporation to undertake the redevelopment of the publicly-owned site.
- Extension of the Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program to additional neighbourhoods in need.
- Development of an urban natural area park on provincial land on Omand's Creek.
- Capital funding for the development of a new home for Prairie Theatre Exchange in the North Portage redevelopment.

Other Expenditures, Policy Coordination

Operating expenditures of the Policy Coordination Branch totalled $18,300 in the 1987/88 fiscal year.

In addition, Urban Affairs provides financial assistance to external agencies in certain circumstances where the activities of these agencies assist the department in fulfilling its mandate. During the 1987/88 fiscal year, the following grants were made:

1. Seniors Transportation Service Inc. received a grant to assist with the operation of this transportation service for physically disabled and elderly residents of the Fort Garry and Fort Rouge areas of Winnipeg.
2. Klinic Inc. received a grant for Project Drive which provides transportation services to the more than 400 residents who use the program, many of who are seniors.
3. In response to a petition from Headingley residents, Manitoba Urban Affairs financed a consultant study on the current levels of city services and taxation in the Headingley area.

Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program (M/WCRP)

In 1984, Manitoba Urban Affairs assumed responsibility within the provincial government for community revitalization initiatives designed to improve living conditions, municipal services and community facilities in the City of Winnipeg's aging residential neighbourhoods. Subsequently, Manitoba and Winnipeg developed the cost-shared Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program (M/WCRP) which was announced in November, 1985.

The M/WCRP follows in a tradition of similar tri-level funded programs that were initiated in the 1970's and that were implemented in twelve neighbourhoods in Winnipeg and three other communities in Manitoba. These programs included the Neighbourhood Improvement Program (NIP), the Community Services Contribution Program (CSCP) and the Community Improvement Program (CIP).

Community improvement programs are now implemented under the joint M/WCRP program which is delivered through the Community Program Division of the City of Winnipeg. In addition to funding activities designed to improve and enhance community facilities and municipal services in older residential neighbourhoods, M/WCRP also directs funds towards stimulating citizen involvement in the planning and development of their neighbourhoods.

The Weston community was the first area designated to receive M/WCRP funding. In 1985, a total of $2.8 million was committed to the Weston project. The Province will contribute 50% of this cost up to $1.4 million.

The Spence-Memorial neighbourhood was designated as a M/WCRP area in January 1986. The project is divided into two phases with an approximate total cost of $4 million. The Province committed up to $1 million as its 50% share of the first phase of the project in 1986 and a further $1 million toward the second phase of the project in 1987.

Provincial Contributions to the Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program (M/WCRP)

Project Location	Total Estimated Cost	Provincial Commitment 50% Share	Total Contribution to March 31/87	Contribution from April 1/87 to March 31/88
Weston	$ 2,800,000	$1,400,000	$ 86,722.	$ 53,278.
Spence-Memorial (Phase I & II)	4,000,000	2,000,000	—	70,508.
Lord Roberts*	2,240,000	1,120,000	257,847.	290,332.
TOTAL	$ 9,040,000	$4,520,000	$344,569.	$414,118.

*Lord Roberts project funded on a transitional basis prior to approval of M/WCRP.

Ongoing and Previous Commitments to Community Improvement Programs (C.I.P.)

Provincial Contributions to March 31, 1988

Project Location	Total Estimated Cost (in dollars)	Provincial Commitment 25% Share	Total Contribution to March 31/87	Contribution from April 1/87 to March 31/88
Chalmers	$ 3,345,000	$ 836,250.	$ 835,700.	$ —
St. Matthews	2,080,000	541,721.	517,001.	24,412.
Daniel McIntyre	2,500,000	603,279.	603,280.	—
Dufferin	1,254,000	313,500.	250,619.	46,490.
King Edward	2,765,000	691,250.	638,180.	25,687.
St. John's	2,500,000	625,000.	409,644.	37,745.
TOTAL	$14,444,000	$3,611,000.	$3,254,425.	$134,334.

Urban Transit and Transportation

Financial assistance is provided to the City of Winnipeg for urban transit and transportation through four separate grant programs.

Urban Transportation Major Capital Projects Grant

The objective of this program is to assist the City of Winnipeg with the capital costs of key elements of the regional street system, consistent with the transit-oriented containment policy in Plan Winnipeg, the City's overall development plan. The emphasis of this program has been on rehabilitation or replacement of existing infrastructure of the regional street system, in particular bridges and overpasses. In fiscal year 1987/88 an annual lane kilometre grant was made to assist the City of Winnipeg in the maintenance of the regional street system. This unconditional grant was made on the basis of $1,000 per lane kilometre of paved regional street up to a maximum of $1,582,000. In the 1987/88 fiscal year, Urban Affairs committed 50% of the eligible costs for three urban transportation renewal projects, namely: St. James Bridge, Main Street Bridge and Route 20 Overpass. The total grant for these projects was $2,650,500. The Province of Manitoba also made commitments to the City of Winnipeg for the following transportation projects in fiscal year 1987/88:

Kildonan Bridge	$ 800,000
Keewatin Street Underpass	$1,660,330
Lagimodiere Noise Attenuation Barrier	$1,050,000

Urban Transit Capital Grant

The objective of this program is to provide capital grant assistance to the City of Winnipeg for renewal of the Winnipeg Transit bus fleet and upgrading of transit facilities and equipment on an approved project basis.

In the 1987/88 fiscal year, Urban Affairs committed $3,335,800 which represents 50% of the eligible costs for the following projects:

- purchase of 30 new Flyer buses
- refurbishing of 10 older buses

Innovative Urban Transit Demonstration Project Grants

The objective of this program is to help increase ridership to achieve a more efficient and effective transit system in the City of Winnipeg. These grants support Plan Winnipeg's transit-oriented containment policy which has been endorsed by both the Province and City Council. The grant covers 50% of the net approved cost of the projects.

During the 1987/88 fiscal year, the City of Winnipeg did not request funding from the Province of Manitoba for new Innovative Transit Projects.

Urban Transit Operating Grant

Prior to the 1960's most Canadian transit systems recovered their costs from the farebox. However, with rapid suburban expansion and large increases in fuel and labour costs, all transit systems now operate with a deficit. Since 1966 a Provincial objective has been to share the cost of this deficit with the City of Winnipeg.

Since 1982 the Province has made grants equal to 50% of the City's audited contribution toward the annual transit system deficit, up to an annual grant ceiling. For the City's Transit System 1987 operating year, the Department's grant commitment equalled $15,656,600.

Riverbank Development

The Riverbank Development Program was established in 1986 to examine options for improving the regulations in Winnipeg and establishing a non-profit riverfront corporation with the participation of the City of Winnipeg and the Government of Canada. A funding allocation was also established in the Department's budget to provide for riverbank development projects in Winnipeg.

The first major initiatives under the Riverbank Development Program was the development of 2.4 hectares of provincially owned property along Omand's Creek. In consultation with local residents and interest groups, plans were prepared for a nature park to be developed on this site. This park, named Bluestem Nature Park after the rare bluestem prairie grasses that were transplanted to the site, includes native trees and grasses, trails, interpretive plaques, a pedestrian bridge and post and chain fencing. Construction was largely completed in 1987/88.

The Department played a major role in the Riverbank Enhancement Program of the Winnipeg Core Area Initiative in 1987/88, providing a Program Manager and a Co-chairperson to the Program.

Due to the overlapping interests of the Riverbank Development Program and larger provincial environmental issues, the Department was involved with two interdepartmental committees developing Provincial Water Policies and a Manitoba Action Plan on the Environment and Economy Task Force Report.

Strengthening Local Government in Winnipeg

The present City of Winnipeg Act has served the City of Winnipeg since its passage in 1972. It is becoming, however, a patchwork of amendments which have to be made annually in an attempt to keep up with circumstances not envisaged in the original draft. In June 1984, the Government of Manitoba appointed a five-person committee to review The City of Winnipeg Act. In January 1986, the Committee and the Minister of Urban Affairs presented the Committee's findings and recommendations to the public. Manitoba Urban Affairs carefully reviewed **The City of Winnipeg Act Review Committee Final Report, 1986** and proposed to institute a number of changes to The City of Winnipeg Act over the next two years. These proposals were set out in a Discussion Paper entitled **Strengthening Local Government in Winnipeg: Proposals for Changes to The City of Winnipeg Act** which was tabled in the Legislature on February 27, 1987.

In 1987, Manitoba Urban Affairs began implementation of the civic reforms proposed in the February, 1987 Discussion Paper.

Bill 39, An Act to Amend The City of Winnipeg Act (S.M. 1987, Cap. 38) was enacted on July 17, 1987. Among other things, Bill 39 amended the existing legislation relating to changes to ward boundaries to provide for the establishment of a Winnipeg Ward Boundaries Commission which would review the boundaries and names of each ward and community committee in the City of Winnipeg during 1988 and each ninth year thereafter.

Bill 39 also contained amendments which enabled City Council to develop by-laws for the establishment of business improvement zones, in order to assist Winnipeg businesses to promote retail and commercial activity and to beautify and improve municipal property.

Amendments authorizing the City to undertake works to stabilize riverbanks through a local improvement levy, to be charged against land benefitting from such improvement; and other housekeeping amendments relating to the role of the chief commissioner, disposal of cemeteries, contracting out of debenture registration, boulevard maintenance and reduced animal licence fees for seniors, were also included in Bill 39.

During 1987/88, two other bills were enacted that included amendments to The City of Winnipeg Act. Bill 8, An Act to Amend The City of Winnipeg Act (S.M. 1987-88, Cap. 4), added subsections 152(10) and (11), to enable the Winnipeg City Council to enact a by-law to limit tax increases in 1987, 1988 and 1989, that resulted from a general reassessment, and to charge the amount by which the taxes have been reduced to the current budget. The existing legislation on property assessment appeals was also amended through Bill 8, by adding section 186 to the Act which extended the appeal period to one hundred and five days after the last notice of assessment. The above amendments were provided to facilitate the process of the 1987 general reassessment in Winnipeg.

Bill 46, The Charter Compliance Statute Amendments Act, (S.M. 1987-88, Cap 44), contained the repeal and substitutions of subsection 463(3), of The City of Winnipeg Act, to ensure that the oath of office of a peace officer complied with the Canadian Charter of Rights.

The Greater Winnipeg Development Plan (Plan Winnipeg)

Part XX of The City of Winnipeg Act requires City Council to prepare a City-wide development plan, referred to as the Greater Winnipeg Development Plan. Under the provisions of Section 569 of the Act, the Development Plan is to identify the City's policies and proposals for urban growth with specific reference to physical, social and economic environments as well as transportation. The current Development Plan, known as Plan Winnipeg By-law 2960, was given final adoption (third reading) by City Council in April, 1986.

Under Section 578 of The City of Winnipeg Act, the Minister of Urban Affairs is given the responsibility for reviewing and approving the Greater Winnipeg Development Plan and any amendments thereto. During the 1987/88 fiscal year, eight amendments were requested by Winnipeg City Council.

Historic Buildings Preservation

Section 483 of The City of Winnipeg Act enables the City to establish by by-law a list of buildings and structures of significant architectural or historic interest and to determine the criteria, priorities and procedures for placing these buildings and structures on the buildings conservation list. On February 2, 1977, City Council passed By-law #1474/77 of the City of Winnipeg to provide for a Building Conservation List and the listing thereon of buildings, erections or structures deemed to be of special architectural or historical interest; to prohibit or regulate their alteration, repair, demolition or removal; and to regulate and prohibit the issuance of demolition permits. The Historic Buildings Committee was established and charged with the above responsibilities. Manitoba Urban Affairs has provided one of the two provincial representatives on the Committee since its inception. During the 1987 calendar year, 19 buildings were evaluated by the committee. Of these 19 buildings, 11 have been placed on the City's Building Conservation List.

Through the Winnipeg Core Area Initiative Agreement, grants have been made available for the restoration of buildings on the Building Conservation List located within the Historic Winnipeg Restoration Area.

Winnipeg Core Area Initiative

Winnipeg Core Area Initiative 1981-1986

The first $96 million tri-level Core Area Initiative Agreement was concluded on March 31, 1986. All projects had to be completed by September 30, 1987 and final payments made by March 31, 1988. The Agreement recognized that it would not be possible to determine the amount of compensation required for expropriated land by the final payment deadline and, therefore, provided that claims for land acquisition could be made up to March 31, 1989. All unexpended dollars from the 1981-86 Agreement have been allocated to land acquisition costs. Total provincial expenditures for the Agreement will be $32 million.

Winnipeg Core Area Initiative 1986-1991

The three levels of government recognized that there were significant opportunities to build upon the accomplishments of the first Core Area Initiative Agreement. Accordingly, Canada, Manitoba and Winnipeg agreed upon a renewed five-year, $100 million Agreement which came into effect on April 1, 1986 and will end on March 31, 1991.

The overall goal of the renewed Core Area Agreement is to increase the vibrancy and vitality of the city centre and surrounding neighbourhoods. This is to be achieved by a strategy which expands the commercial, business, recreation, cultural and support service activities of the general area and which facilitates revitalization of key inner city neighbourhoods. The strategy has three integrated objectives:

- to stimulate investment, employment and economic growth;
- to support the physical, economic and social revitalization of inner city neighbourhoods, including the provision of special employment opportunities; and
- to maximize the impact of physical and social investment on Core Area revitalization through the provision of strong central co-ordination.

Overall direction and management of the Agreement lies with the Policy Committtee on which the Minister of Urban Affairs represents Manitoba. As the lead department, Urban Affairs is responsible for co-ordinating all provincial participation in the Initiative and represents Manitoba on a number of intergovernmental and advisory committees. Urban Affairs also established and chairs a provincial interdepartmental advisory committee on the Core Area Initiative. This committee is consulted to ensure that Provincial positions on issues respecting the Initiative are consistent with the policy positions of relevant departments.

The department is directly involved in the implementation of the Community Services and Facilities Program and the Riverbank Enhancement Program (with Winnipeg). In addition, Urban Affairs is involved in joint implementation, with Canada and Winnipeg of the Public Information and the Strategic Capital Programs.

The Education Support Services and Employment and Training programs are implemented by the Department of Education. Components of the housing program are implemented by the Department of Housing.

Most programs were fully operational and expending funds by the end of the 1987/88 fiscal year.

Provincial Contribution to Renewed Core Area Initiative to March 31, 1988

Total Cost of CAI (1986-91)	Total Provincial Share 1/3	Total Provincial Expenditures to March 31/88
$100,000,000	$33,333,333	$3,384,500

Community Services and Facilities Program

Urban Affairs has implementation responsibility for the $6 million Community Services and Facilities Program. The purpose of the Program is to provide financial assistance and resources to support the activities and development of high needs populations resident within the core area. The Program makes grants available to community groups wishing to initiate innovative services that will improve the wellbeing of core area residents. It also makes funding available to core area organizations to develop or enhance community owned assets and facilities in the inner city. Grants to organizations commenced in fiscal year 1987-88. The Community Advisory Council for the Program approved funding totalling $559,951 to 16 core area organizations.

Riverbank Enhancement Program

The purpose of the Riverbank Enhancement Program of the Core Area Initiative Agreement is to encourage and support, through capital and programming expenditures, a variety of projects which increase year-round use of and public access to the rivers and riverbanks in the Core Area. The program is designed to enhance the natural attractiveness of Winnipeg's rivers and to build upon initiatives of all three levels of government in reclaiming the rivers and their banks for public use and enjoyment. The program is intended to complement the redevelopment of the Forks, the 58 acres of public land at the junction of the Red and Assiniboine Rivers.

An amount of $5.0 million has been allocated to the Riverbank Enhancement Program. Manitoba and Winnipeg have been designated as implementing jurisdictions. A Program Review Committee has been appointed with representatives from Canada, Manitoba and Winnipeg. Manitoba and Winnipeg jointly chair the Committee.

An authorization for the Riverbank Enhancement Program was signed in July, 1987. The first initiative under the Program has been the formulation of a Riverbank Development Strategy for the approval of Management Board.

The River Trail, a 3 km. skating/skiing trail on the frozen Red and Assiniboine Rivers, was also inaugurated in FY 1987/88, as part of the program's commitment to increasing public access to the rivers through all seasons. As well, the CAI Riverbank Enhancement Program and the CAI Strategic Capital Program jointly funded the acquisition of the Tourist Hotel site on the Red River for development as a park.

North Portage Development Corporation

The North Portage Development Corporation was established in December, 1983. Through a Unanimous Shareholders' Agreement, the Government of Canada, the Province of Manitoba and the City of Winnipeg provided an initial capital authorization of up to $76 million to be used in accordance with an approved Concept and Financial Plan. The Minister of Urban Affairs represents the Province as a shareholder in the Corporation and the Department of Urban Affairs is responsible for co-ordination of all provincial activities related to North Portage Development.

The nine-member Board of Directors of North Portage Development Corporation is appointed by the shareholders with each nominating three directors. In addition, a Chairperson of the Board is chosen unanimously by the shareholders.

The Board's initial objective was to redevelop a three and one-half block area bordering on the north side of Portage Avenue in downtown Winnipeg through a combination of private, public and institutional investment.

The main components of the North Portage Development Corporation redevelopment plan are:

- The three-storey Portage Place complex which opened in September, 1987 and encompasses 300,000 square feet and 140 retail and service outlets.
- The 1,100 units of market housing of which 376 units are nearing completion. Another 242 units of seniors' housing are also under construction. The remaining stages of housing will be undertaken in orderly phases in accordance with market demand.
- The Investors Group Head Office at the corner of Portage Avenue and Colony Street. The 19-storey tower received its first occupants in October, 1987. It represents a total private investment of $30 million.
- A $7.5 million IMAX theatre and film project. The 250 seat large-screen theatre opened in October, 1987 with the premiere presentation of "Heartland," a film on Manitoba.
- A new permanent home for the Prairie Theatre Exchange on the third floor of Portage Place. This $3.15 million project will provide PTE with a state-of-the-art 378 seat performance theatre, workshop, classroom, studio and support facilities.
- Creation of an Urban Village through special streetscaping and design integration of buildings and street level retail establishments.
- Major enclosed public amenity spaces on the north side of Portage Avenue linked through all weather connections to the south side of Portage Avenue and Eaton's and The Bay.
- Heated, underground parking for over 1,500 cars.

The Agreement for Recreation and Conservation on the Red River Corridor (A.R.C.)

In 1978, Canada and Manitoba entered into an Agreement for Recreation and Conservation on the Red River Corridor (A.R.C.). The Agreement provides for Federal/Provincial cooperation in the planning, operation, management, and financing of areas containing important heritage and recreation resources.

A.R.C. provided $12,907,000 cost-shared funding over a seven year period (1978 to 1985) to develop, preserve and protect the scenic, recreational and historical resources of the Red River Corridor from St. Norbert to Lake Winnipeg. The cost-shared funding provided for some projects to be jointly financed and for others to be solely financed by either Canada or Manitoba.

Through A.R.C., a Master Development Plan was prepared and projects were identified for feasibility studies and implementation.

In order to complete some of the projects which had not been fully implemented, Canada and Manitoba twice extended the time period of A.R.C. The current expiry date is March 31, 1990.

The Federal and Provincial Ministers responsible for A.R.C. each appointed two representatives to a Management Board which is responsible for the management and implementation of the Agreement.

On June 13, 1987, the restored ruins of the Trappist Monastery on the banks of the La Salle River in St. Norbert were officially opened as a provincial park. The park commemorates the life of prayer, work and contemplation of the Trappist monks who built the monastery in 1892 and lived in its quiet confines until 1978.

The Forks National Historic Park is currently under construction at the junction of the Assiniboine and Red rivers in the heart of Winnipeg. The park will commemorate the site as the pre-historic meeting place of indigenous people, the focal point of the fur trade in the 1800s and the beginning of settlement of Western Canada. The last of the major projects in the Canada/Manitoba Red River ARC program, The Forks National Historic Park is scheduled to open in 1989.

Forks Renewal Corporation

Under the Renewed Core Area Initiative Agreement (1986-1991), $20 million has been allocated for the redevelopment of CN East Yards lands which include the historically significant junction of the Red and Assiniboine Rivers. A tri-level Task Force report, endorsed by the three levels of government in December, 1986, provided recommendations on redevelopment objectives and strategies, site planning principles, public consultation and an implementation strategy.

The Forks Renewal Corporation was established in July, 1987 by agreement among Canada, Manitoba and Winnipeg. The Corporation is charged with the responsibility of carrying out the redevelopment of the former railway yards. Ownership of approximately 58 acres of land has been vested with the Corporation with a further 18 acres, owned by CN to be redeveloped for commercial uses.

Nine Directors (three nominated by each level of government) and a unanimously-selected Chairperson comprise the Board. The Phase I Concept and Financial Plan was presented to the shareholders by the Board in November, 1987. The Plan calls for The Forks to be developed with "Meeting Place" as its theme and recommends a mix of recreational, historical/cultural, residential, institutional and supportive commercial uses.

Removal of the rail-yard activities is slated for the spring of 1988 with project development to begin shortly thereafter. The site will be developed to complement the Forks National Historical Park currently being constructed under the ARC Agreement, a joint federal-provincial initiative.

The Department represents the Manitoba Government's interests in The Forks and coordinates provincial activities relating to the site.

Manitoba

Rapport annuel 1987 - 88

Affaires urbaines

Manitoba

Ministre des Affaires urbaines

Palais législatif
Bureau 317
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8 CANADA

Avril, 1989

L'honorable George Johnson
Lieutenant-gouverneur de la
Province du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires urbaines pour l'année financière terminée le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre,

Monsieur Gérald Ducharme

Manitoba

Sous-ministre des Affaires urbaines

Palais législatif
Bureau 311
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8 CANADA

Avril, 1989

Monsieur Gérald Ducharme
Ministre des Affaires urbaines
Province du Manitoba

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires urbaines pour l'année financière terminée le 31 mars 1988.

C'est avec mes respects, Monsieur le Ministre, que j'ai le privilège de vous soumettre ce document.

Le sous-ministre par intérim,

James O. Beaulieu

Table des Matières

TITRE	PAGE
Lettres d'envoi	3
Organigramme	8
Mandat du Ministère	9
États financiers	10
État comparatif des dépenses	11
Ventilation des dépenses par grands secteurs d'activité	12
État comparatif des recettes	13
Direction de l'administration et des finances	14
Objectifs et activités de la Direction	14
Programme d'action positive	14
Politique financière concernant la Ville de Winnipeg	14
Aide financière à la Ville de Winnipeg	15
Graphique (avec chiffres correspondants de l'année précédente) de l'aide financière versée	17
Subventions pour les projets d'immobilisations de la Ville	21
Direction de la coordination de la politique	22
Objectifs et activités de la Direction	22
Autres dépenses	22
Programme de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg)	23
Transports en commun et réseau urbain	24
Aménagement des rives	25
Renforcement de l'administration municipale	25
Plan directeur de la conurbation de Winnipeg	26
Protection des monuments historiques	26

TITRE	PAGE
Opération centre-ville de Winnipeg	27
Entente sur le centre de Winnipeg, de 1981 à 1986	27
Entente renouvelée, de 1986 à 1991	27
Programme d'embellissement des rives	28
Programme des services et installations communautaires	28
Corporation de développement du nord de l'avenue Portage	29
Accord Canada-Manitoba au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la Rivière Rouge (A.R.C.)	30
Corporation de réaménagement de La Fourche	31

Organigramme du ministère des Affaires urbaines

(au 31 mars 1988)

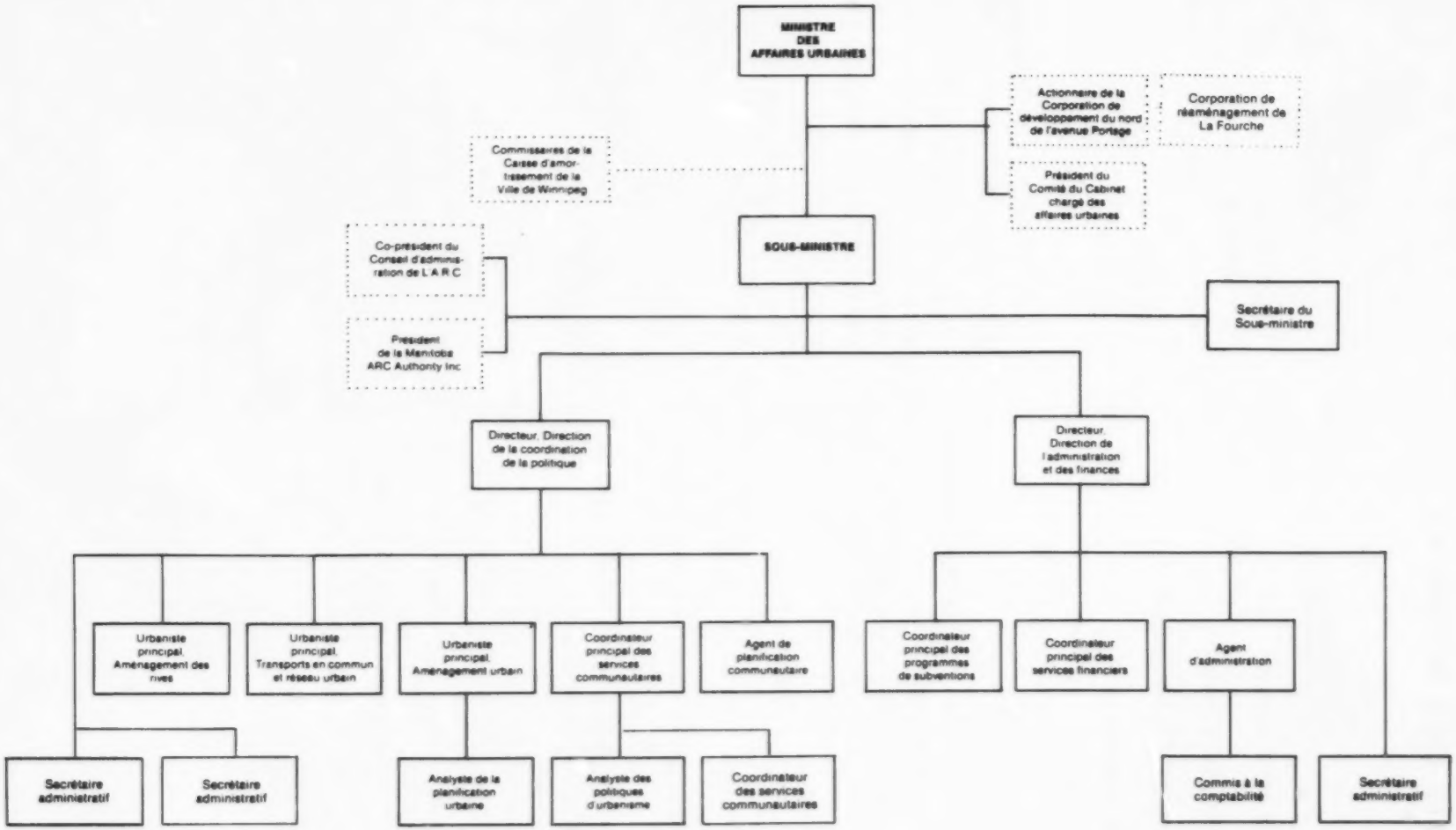

Mandat du ministère

Affaires urbaines Manitoba est chargé de l'élaboration et de l'administration, tant sur le plan de la législation que des finances et de la planification, des structures susceptibles de répondre de façon efficace aux besoins des citoyens de Winnipeg. La Province du Manitoba et la Ville de Winnipeg ont un intérêt commun qui est d'améliorer le bien-être des habitants de notre capitale et de promouvoir Winnipeg à titre de principale charnière économique, culturelle et sociale de la province.

Affaires urbaines Manitoba remplit son mandat de la façon suivante :

1. Le Ministère élabore et coordonne les lignes directrices gouvernementales qui portent sur les principales questions urbaines, notamment l'aménagement foncier, les finances, le développement communautaire, l'environnement, la participation des citoyens et les transports.
2. Le Ministère administre les programmes d'aide financière à la Ville de Winnipeg.
3. Le Ministère recommande des modifications à la *Loi sur la Ville de Winnipeg*, dans le but de faciliter l'administration de la Ville.
4. Le Ministère négocie et met en oeuvre des accords intergouvernementaux ainsi que des programmes destinés à améliorer la vie en milieu urbain.
5. Le Ministère offre également des services aux habitants de la capitale.

Pouvoirs conférés par la Loi

Le ministère des Affaires urbaines est chargé de l'application de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* (S.M. 1971, Cap. 105). La Ville de Winnipeg a été créée en vertu de la Loi, qui stipule les pouvoirs conférés par la Province du Manitoba à la Ville, ainsi que les responsabilités qu'elle lui a confiées. La Loi définit, en outre, certains pouvoirs que garde la Province. Vu l'importance de Winnipeg et sa compétence administrative, la Loi laisse à la Ville une grande autonomie en matière de décision et d'utilisation des fonds. L'adoption des arrêtés municipaux, l'aménagement et le zonage ainsi que la gestion financière demeurent du ressort de la Ville.

Par ailleurs, le ministre des Affaires urbaines est chargé de l'application de la loi non refondue *An Act Respecting the Taxation of the Canadian Pacific Railway Company by the City of Winnipeg and to Amend the Winnipeg Charter*, 1956 (S.M. 1965, Cap. 109), ainsi qu'elle a été modifiée par le S.M. 1982-83-84, Cap. 89. La loi originale et ses modifications précisent le statut particulier dont jouit la société Canadien Pacifique Limitée en matière d'impôt foncier pour ce qui est des bien-fonds qu'elle possède au centre-ville de Winnipeg. Elle perdra ce statut en 1989, année où elle commencera à payer normalement des impôts fonciers.

État condensé des dépenses

Année financière se terminant le 31 mars 1988
(Chiffres correspondants de l'année financière précédente)

Programme		Budget 1987-1988 (en milliers de $)	Dépenses réelles 1987-1988 (en milliers de $)	Dépenses réelles 1986-1987 (en milliers de $)
20-1A	Traitement du Ministre	10,3	10,2	19,5
20-1B	Cabinets du Ministre et du Sous-ministre	277,8	259,7	216,8
20-1C	Services financiers et administratifs	252,7	245,3	269,8
20-1	TOTAL (Administration et finances)	540,8	515,2	506,1
20-2	TOTAL (Aide financière à la Ville de Winnipeg)	41 000,0	40 470,8	34 054,2
20-3A	Coordination de la politique — Salaires	340,4	352,5	277,2
20-3B	Coordination de la politique — Autres dépenses	148,3	135,8	154,4
20-3C	Entente sur le centre de Winnipeg — Dépenses de fonctionnement	689,8	1 117,0	2 771,0
20-3D	Comité de révision de la Loi sur la Ville de Winnipeg (1986-1987)	0,0	0,0	16,0
20-3D	Entente renouvelée sur le centre de Winnipeg (1987-1988)	2 100,0	2 551,1	0,0
20-3E	Accord Canada-Manitoba au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la rivière Rouge (A.R.C.)	25,0	1,3	1,8
20-3F	Aménagement des rives	60,7	48,4	15,9
20-3G	Réaménagement du côté nord de l'avenue Portage	175,5	174,6	0,0
20-3	TOTAL (Coordination de la politique)	3 539,7	4 380,7	3 236,5
20-4A	Dépenses en capital — Entente sur le centre de Winnipeg	5 720,8	4 517,2	7 648,1
20-4B	Dépenses en capital A.R.C.	737,4	617,4	217,4
20-4C	Subventions en capital à la Ville de Winnipeg	13 531,8	10 780,4	10 505,0
20-4D	Dépenses en capital — Aménagement des rives	684,4	490,1	643,0
20-4E	Dépenses en capital — Entente renouvelée sur le centre de Winnipeg (1987-1988)	1 400,00	2 478,8	0,0
20-4F	Autres dépenses en capital (1986-1987)	0,0	9,7	57,2
20-4F	Dépenses en capital — Réaménagement du côté nord de l'avenue Portage (1987-1988)	775,5	0,0	0,0
20-4	TOTAL (Dépenses en capital)	22 849,9	18 893,6	19 070,7
20	**TOTAL POUR LE MINISTÈRE**	67 930,4	64 260,3	56 867,5

NOTE: Tous les montants ont été arrondis aux 100 $ près. On peut toutefois obtenir les montants exacts et leur ventilation en consultant les comptes publics de 1986-1987 et de 1987-1988. Aux fins de comparaison, les dépenses réelles de 1986-1987 ont été regroupés de façon à correspondre à la structure du programme de 1987-1988. Le budget comprend les sommes prévues dans les Autorisations de crédits — Entente Canada-Manitoba sur le centre de Winnipeg — ainsi que les crédits prévus dans le Budget détaillé des dépenses de la Province du Manitoba.

Ministère des Affaires urbaines

Dépenses réelles de 1987-1988 (en milliers de $)

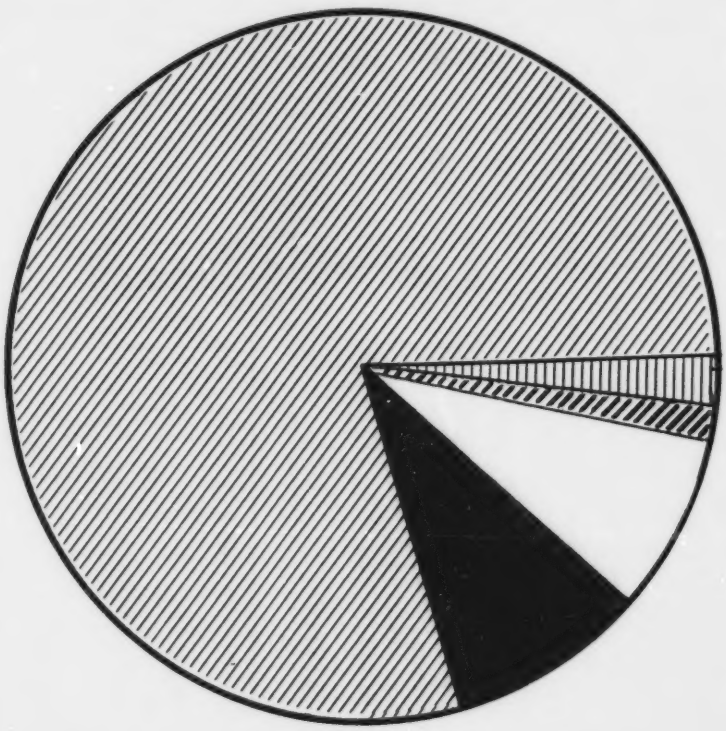

LÉGENDE

- Aide financière à la Ville de Winnipeg : 51 251,2 $ (79,7 %)
- Entente Canada-Manitoba-Winnipeg sur le centre de Winnipeg : 5 634,2 $ (8,8 %)
- Entente renouvelée Canada-Manitoba-Winnipeg sur le centre de Winnipeg : 5 029,9 $ (7,8 %)
- Dépenses administratives du Ministère (salaires et fonctionnement — 924,6 $ (1,5 %)
- A.R.C., Aménagement des rives, autre : 1 420,4 $ (2,2 %)

État condensé des recettes

Année financière se terminant le 31 mars 1988
(Chiffres correspondants de l'année financière précédente

Programme	Budget 1987-1988 (en milliers de $)	Dépenses réelles 1987-1988 (en milliers de $)	Dépenses réelles 1986-1987 (en milliers de $)
Programmes de fonctionnement courants			
— Autres recettes			
a) Entente sur le centre de Winnipeg, Ville de Winnipeg	148,4	366,2	715,6
b) Divers, A.R.C.	5,8	5,7	2,9
c) Entente renouvelée sur le centre de Winnipeg	340,0	593,3	0,0
d) Ville de Winnipeg — Recouvrement d'avances de fonds	2 200,0	0,0	0,0
— Gouvernement du Canada			
a) A.R.C.	12,5	0,0	0,0
b) Entente sur le centre de Winnipeg	148,4	366,2	715,6
c) Entente renouvelée sur le centre de Winnipeg	745,3	943,0	0,0
TOTAL (Recettes des programmes de fonctionnement courants)	3 600,4	2 274,4	1 434,1
Programmes d'immobilisations			
— Autres recettes			
a) Entente sur le centre de Winnipeg, Ville de Winnipeg	1 220,8	993,0	1 652,8
b) Vente de biens-fonds, réaménagement du quartier situé au nord de l'avenue Logan	0,0	0,0	5,6
c) Divers	0,0	27,9	27,7
d) A.R.C., projets spéciaux	0,0	0,0	0,0
e) Ville de Winnipeg — Entente renouvelée sur le centre de Winnipeg	0,0	79,4	0,0
— Gouvernement du Canada			
a) A.R.C.	2,5	0,0	0,0
b) Entente sur le centre de Winnipeg	1 220,8	993,0	1 652,8
c) Entente renouvelée sur le centre de Winnipeg	26,3	29,7	0,0
TOTAL (Recettes tirées des immobilisations)	2 470,4	2 123,0	3 338,9
TOTAL POUR LE MINISTÈRE	6 070,8	4 397,4	4 773,0

NOTE: Tous les montants ont été arrondis aux 100$ près. On peut obtenir les montants exacts en consultant les comptes publics de 1986-1987 et de 1987-1988.

Direction de l'administration et des finances

Directeur : James O. Beaulieu

Objectifs de la Direction :

- Aider le Ministère à remplir son mandat et à mettre en oeuvre ses programmes en offrant un appui solide dans les domaines de la gestion, des finances et de l'administration.
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie gouvernmentale financière concernant la Ville de Winnipeg, stratégie qui aide à atteindre les objectifs fixés par la Province en matière d'affaires urbaines et ce malgré des ressources financières limitées.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action au sein du Ministère, plan qui, en donnant une direction générale, aidera à prendre les décisions concernant la mise en oeuvre, pour ce qui est de Winnipeg, des lignes directrices du gouvernement en matière d'affaires urbaines.

Activités :

- Offrir des services dans les domaines du personnel, des finances, ainsi que certains services administratifs de soutien au Ministère; élaborer des systèmes;
- pourvoir aux besoins des travaux du Comité du Cabinet chargé des affaires urbaines;
- élaborer et étudier la politique financière urbaine;
- coordonner toutes les activités liées à la planification stratégique que doit entreprendre le Ministère;
- coordonner toutes les activités liées à la préparation du budget que doit entreprendre le Ministère;
- administrer les subventions versées à la Ville de Winnipeg;
- veiller à l'administration financière des activités entreprises par la Province dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg;
- mettre en oeuvre et coordonner le Programme d'action positive au sein du Ministère;
- coordonner les activités du Comité sur la sécurité et la santé des travailleurs établi au Ministère;
- représenter le Ministère aux comités de planification d'urgence établis à l'échelle gouvernementale.

La Direction compte 6,13 années-personnes réparties comme suit: 1 secrétaire, 2 agents administratifs, 2 personnes qui exercent des professions libérales et 1 directeur. Le reste (0,13 année-personne) est réservé aux services d'appoint d'une secrétaire engagée temporairement lorsque cela s'avère nécessaire.

Programme d'action positive

Le comité d'action positive du Ministère continue à appliquer le programme d'action positive autorisé au sein du Ministère. Le but du programme est de mettre en oeuvre la politique d'action positive du gouvernement pour que les Manitobains sous-représentés dans le secteur public puissent occuper des postes au sein de la fonction publique et se voir offrir des perspectives de cheminement de carrière.

On a fixé des objectifs statistiques par groupes-cibles et catégories d'emploi afin de combler certains postes par des membres de ces groupes. Les objectifs seront surveillés et réévalués chaque année. Au sein du Ministère, le pourcentage de femmes qui occupent des professions non traditionnelles correspond aux objectifs du programme; la priorité a donc été donnée aux trois autres groupes : les handicapés physiques, les autochtones et les membres des minorités visibles.

Vu qu'il s'agit d'un petit ministère, le programme approuvé est surtout axé sur les moyens, c'est-à-dire la formation et l'expérience professionnelles, qui donnent aux salariés des groupes-cibles les meilleures chances de promotion, non seulement au sein du Ministère mais aussi dans d'autres ministères.

Politique financière concernant la Ville de Winnipeg

La Direction de l'administration et des finances élabore et met en oeuvre une stratégie gouvernementale financière concernant la Ville de Winnipeg qui aide à atteindre les objectifs fixés par la Province en matière d'affaires urbaines, et ce malgré des ressources financières limitées, et qui permet également de procéder à une planification budgétaire plus méthodique.

En élaborant sa politique financière concernant la Ville de Winnipeg, le Gouvernement s'est rendu compte que pratiquement toutes les questions touchant Winnipeg comportent un aspect financier ou ont des répercussions financières. En conséquence, le rôle du Ministère, pour ce qui est des questions financières touchant les deux paliers de gouvernement, est important et diversifié. Le Ministère se penche couramment sur un certain nombre de questions touchant la Ville, notamment :

- l'administration de l'aide financière versée directement à la Ville de Winnipeg;
- l'administration de projets à frais partagés mis en oeuvre en collaboration avec la Ville;
- la révision et la modification des dispositions législatives portant sur l'administration financière de la Ville et l'assiette de l'impôt;
- le taux et l'incidence des taxes et impôts municipaux;
- les autres sources de revenu dont dispose la Ville;
- le coût des services municipaux et leur financement;
- le financement des programmes d'immobilisations.

La politique financière du Ministère concernant la Ville de Winnipeg vise les objectifs suivants :

- mettre l'accent plus particulièrement sur la revitalisation de la Ville;
- encourager l'utilisation efficace des ressources;
- favoriser l'expansion économique;
- renforcer l'idée que la Province et la Ville sont des associés, donc travaillent ensemble.

Dans son élaboration d'une stratégie financière concernant la Ville, le Ministère s'inspire plus particulièrement des critères suivants :

- Veiller à ce que la Ville se conforme aux dispositions de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* pour ce qui est des questions financières.
- Veiller à ce que soient offerts des services municipaux suffisants et convenables.
- Assurer une plus grande responsabilité devant l'Assemblée législative pour ce qui est des dépenses du gouvernement et définir clairement les responsabilités des paliers de gouvernement dans la prestation des services.
- Encourager la planification à long terme par la Province et la Ville de la répartition des ressources, surtout dans le cas des programmes d'immobilisations.
- Tenir compte de la situation unique de Winnipeg par rapport aux autres villes du Manitoba, étant donné son étendue et ses nombreux quartiers, sa population, les problèmes sociaux qui se posent et les fondements de son économie.
- Renforcer l'idée que les trois paliers de gouvernement sont en fait des associés qui sont, ainsi ensemble, d'autant plus en mesure de mettre les ressources publiques limitées au service de l'expansion économique locale et régionale.

Aide financière (subventions) à la Ville de Winnipeg

Le ministère des Affaires urbaines administre quatre grands programmes d'aide financière directe à la Ville de Winnipeg, à savoir :

1) la subvention inconditionnelle pour les programmes en cours;
2) la subvention d'exploitation pour les transports en commun;
3) la subvention générale de soutien;
4) la subvention pour les projets d'immobilisations de la Ville.

Les trois premiers programmes visent à aider la Ville à couvrir ses dépenses d'exploitation tandis que le quatrième l'aide à couvrir ses dépenses en capital.

1) Subvention inconditionnelle pour les programmes en cours

Mis en oeuvre en 1982, le programme, qui fournit une aide financière inconditionnelle à la Ville de Winnipeg, est destiné à aider cette dernière à couvrir le coût de tous les services qu'elle offre. C'est ainsi qu'en 1987-1988, le montant total de la subvention versée dans le cadre du programme s'est élevé à 18 746 000 dollars.

2) Subvention d'exploitation pour les transports en commun

Mis en oeuvre lui aussi en 1982, le programme offre à la Ville une aide financière couvrant 50 % du déficit du budget d'exploitation des transports en commun, jusqu'à concurrence d'un montant maximal fixé chaque année. La Province s'était engagée à payer jusqu'à 15 656 600 dollars de ce déficit en 1987.

3) Subvention générale de soutien

Chargé par le passé du règlement de la subvention générale de soutien, le ministère des Finances a transféré cette responsabilité au ministère des Affaires urbaines en 1987-1988. Le but de cette subvention est d'aider la Ville de Winnipeg à couvrir ses dépenses dans le domaine des services. Cette subvention est calculée en fonction des salaires admissibles de l'année précédente. En 1987-1988, les versements effectués dans le cadre de ce programme ont totalisé 6 068 246 dollars.

4) Subvention pour les projets d'immobilisations de la Ville

En vertu du programme de subvention pour les projets d'immobilisations de la Ville mis en oeuvre en 1985, on accorde des subventions d'immobilisations dans le cas de certains projets d'immobilisations dont il a été convenu que la Province et la Ville se partageaient les coûts. En 1987, le montant maximal garanti dans le cadre du programme était de 16 019 900 dollars pour les nouveaux projets d'immobilisations autorisés par le Conseil municipal. Au cours de 1987-1988, le montant des subventions versées à la Ville pour couvrir des travaux menés à bien dans le cadre de projets autorisés s'est élevé à 10 780 207 dollars. Les subventions touchaient des projets approuvés en 1985 et en 1986, ainsi que des projets que la Province s'était engagée à financer avant l'établissement du programme.

Le 31 mars 1988, le solde des subventions d'immobilisations approuvées et que le Gouvernement s'est engagé à verser s'élevait à 10 962 700 dollars. Le tableau qui suit donne l'état condensé des subventions garanties et des versements effectués au 31 mars 1988.

	Subventions approuvées garanties par la Province	Subventions versées au 31 mars 1987	Versements effectués en 1987-1988	Solde non réclamé au 31 mars 1988
	(en milliers de $)	(en milliers de $)	(en milliers de $)	(en milliers de $)
Subventions pour les projets d'immobilisations de la ville :				
Projets autorisés en 1985	13 882,3	12 034,4	249,5	1 598,4
Projets autorisés en 1986	13 432,7	8 272,6	1 279,4	3 880,7
Projets autorisés en 1987	16 019,9	0,0	11 378,6*	4 641,3
Total, projets d'immobilisations	43 334,9	20 307,0	12 907,5	10 120,4
Autres projets d'immobilisations : (projets en cours autorisés avant 1985)	5 404,5	4 107,1	455,1	842,3
Total général	48 739,4 $	24 414,1 $	13 362,6 $	10 962,7 $

*sont compris 2 582,5 dollars pour recouvrement d'avances faites à la Ville de Winnipeg (avec intérêts courus). Au lieu de demander le remboursement de la somme avancée, on a réaffecté cette dernière aux subventions d'immobilisations que le gouvernement s'est engagé à verser.

État détaillé
Des subventions versées à la Ville de Winnipeg par affaires urbaines Manitoba
Versements effectués de 1983-1984 à 1987-1988

Programme de subventions	ANNÉE FINANCIÈRE (en milliers de $) 1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
A. **Subventions d'exploitation :**					
1. Subvention inconditionnelle pour les programmes en cours	25 659,3	18 000,0	18 200,0	18 200,0	18 746,0
2. Subvention d'exploitation pour les transports en commun (versements effectués par année pour combler le déficit du budget d'exploitation)					
a) 1983 — 14 738,2 $	14 738,2	0,0	0,0	0,0	0,0
b) 1984 — 15 415,2 $	359,5	14 397,2	239,0	419,5	0,0
c) 1985 — 14 970,7 $	0,0	0,0	14 970,7	0,0	0,0
d) 1986 — 15 925,0 $	0,0	0,0	490,3	15 434,7 (1)	0,0
e) 1987 — 15 656,6 $	0,0	0,0	0,0	0,0	15 656,6
Exploitation des transports urbains	15 097,7	14 397,2	15 700,0	15 854,2	15 656,6
3. Subvention générale de soutien	3 782,9	4 101,0	4 079,7	4 215,9	6 068,2 (2)
4. Subvention destinée à la location d'hydroélectricité	602,9	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	45 142,8	36 498,2	37 979,7	38 270,1	40 470,8
B. **Subventions d'immobilisations**					
1. **Subvention inconditionnelle pour les programmes d'immobilisations**	0,0	8 500,0	1 000,0	0,0	0,0
2. **Réseau urbain de la Ville :**					
a) Pont de la rue Salter	6 326,5	3 415,0	0,0	0,0	0,0
b) Programme de réfection des rues	2 980,8 (3)	0,0	0,0	0,0	0,0
c) Ponts, passages supérieurs et inférieurs (projets de 1985)	0,0	0,0	2 573,4	617,7	131,3
d) Réaménagement d'échangeurs à niveau et de ponts (projets de 1986)	0,0	0,0	0,0	770,5	84,0
e) Réaménagement des principales artères	0,0	0,0	0,0	1 582,0	1 582,0
f) Réaménagement d'échangeurs à niveau et de ponts (projets de 1987)	0,0	0,0	0,0	0,0	2 528,3
g) Pont Kildonan					120,9
h) Passage inférieur de la rue Keewatin	0,0	0,0	0,0	0,0	1 310,6
Réseau urbain	9 307,3	3 415,0	2 573,4	2 970,2	5 757,1
3. **Transports en commun :**					
a) Achat de nouveaux autobus					
i) 1983	587,2	0,0	0,0	0,0	
ii) 1984	0,0	429,7	3 027,0	0,0	0,0
iii) 1985	0,0	0,0	2 988,1	0,0	0,0

État détaillé
Des subventions versées á la Ville de Winnipeg par affaires urbaines Manitoba

Versements effectués de 1983-1984 à 1987-1988

Programme de subventions	ANNÉE FINANCIÈRE (en milliers de $) 1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
iv) 1986	0,0	0,0	0,0	2 733,8	0,0
v) 1987	0,0	0,0	0,0	0,0	2 807,3
b) Autobus d'occasion de Calgary et d'Edmonton	805,5	0,0	0,0	0,0	0,0
c) Remise à neuf d'autobus	74,1	300,0	300,0	300,0	330,0
d) Achat de nouveaux autobus Handi-Transit					
i) 1984	0,0	165,1	0,0	0,0	0,0
ii) 1985	0,0	0,0	170,1	1,5	0,0
iii) 1987	0,0	0,0	0,0	0,0	65,0
e) Achat de nouveaux véhicules de service					
i) 1985	0,0	0,0	42,2	60,5	0,0
ii) 1986	0,0	0,0	0,0	22,0	0,0
iii) 1987	0,0	0,0	0,0	0,0	31,9
f) Ventilation des garages	0,0	0,0	316,2	30,6	0,8
Transports en commun	1 466,8	894,8	6 843,6	3 148,4	3 235,0
4. **Innovations :**					
a) Telebus et Renseignements Telebus	11,8	465,9	69,8	17,6	22,4
b) Kiosque d'information du centre-ville	10,3	16,6	2,2	0,5	8,1
c) Système de numérotage des trajets	0,0	198,1	0,0	0,0	0,0
d) Gares (situées dans les centres commerciaux Polo Park et Garden City)	0,0	0,0	10,7	35,0	1,8
e) Étude des priorités en matière de transports en commun	0,0	0,0	0,0	23,8	0,4
f) Projets de taxis collectifs	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
g) Telebus et guide de l'usager	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0
h) Enquête sur les transports en commun au centre-ville	0,0	0,0	0,0	0,0	24,9
i) Installation d'abris aux arrêts fréquentés	0,0	0,0	0,0	0,0	30,7
j) Projet de parcours fixe du service Handi-Transit	0,0	0,0	0,0	0,0	36,0
k) Projet d'économie d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	18,1
Innovations	22,1	680,6	82,7	76,9	204,4

État détaillé
Des subventions versées à la Ville de Winnipeg par affaires urbaines Manitoba
Versements effectués de 1983-1984 à 1987-1988

Programme de subventions	ANNÉE FINANCIÈRE (en milliers de $) 1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
5. **Revitalisation des quartiers :**					
a) Amélioration des services communautaires de quartier et des communautés locales (4)					
i) West Alexander	0,0	0,1	101,4	0,0	0,0
ii) Chalmers	0,0	64,3	9,3	10,2	0,0
iii) St. Matthews	0,0	68,4	57,6	20,0	24,4
iv) Daniel McIntyre	0,0	60,5	39,3	8,0	0,0
v) Dufferin	0,0	66,3	44,8	9,6	46,5
vi) King Edward	0,0	188,6	222,5	60,0	25,7
vii) St. John's	0,0	58,7	237,2	82,0	37,8
viii) Lord Roberts	0,0	29,0	118,0	110,7	290,3
b) Revitalisation des quartiers entreprise conjointement par la Province et la Ville					
i) Weston	0,0	0,0	0,0	86,7	53,3
ii) Spence-Memorial	0,0	0,0	0,0	0,0	70,5
Revitalisation des quartiers	0,0	535,9	830,3	387,2	548,5
6. **Infrastructure et environnement :**					
a) Réaménagement des égoûts et conduites d'eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) Projet combiné Munroe — Roland de construction d'égoûts d'évacuation des eaux d'orage					
i) 1re étape — projet de 1985	0,0	0,0	2 152,3	978,6	0,0
ii) 2e étape — projet de 1986	0,0	0,0	0,0	2 509,1	690,9
iii) 3e étape — projet de 1987	0,0	0,0	0,0	0,0	2 319,4
c) Étude du principe de désinfection des eaux usées	0,0	0,0	40,9	59,1	0,0
d) Projets du parc Assiniboine					
— Projets de 1985	0,0	0,0	526,7	20,2	0,0
— Projets de 1986	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1
e) Programme de reboisement de la Ville — 1986	0,0	0,0	0,0	115,8	117,9
— 1987	0,0	0,0	0,0	0,0	281,2
f) Projet de déshydratation et d'élimination des boues du N.E.W.P.C.C.	0,0	0,0	0,0	239,5	206,4
Infrastructure et environnement	0,0	0,0	2 719,9	3 922,3	3 617,9

État détaillé
Des subventions versées à la Ville de Winnipeg par affaires urbaines Manitoba
Versements effectués de 1983-1984 à 1987-1988

Programme de subventions	ANNÉE FINANCIÈRE (en milliers de $) 1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
7. **Remembrement des terres :**					
a) Remembrement des terres dans Fort Garry — Abandon des projets d'expropriation	0,0	0,0	393,0	0,0	0,0
TOTAL DES SUBVENTIONS D'IMMOBILISATIONS	10 796,2	14 026,3	14 442,9	10 505,0	13 362,9
TOTAL GÉNÉRAL DES SUBVENTIONS	55 939,0	50 524,5	52 422,6	48 775,1	53 833,7

SOURCE : Comptes publics du Manitoba de 1983-1984 à 1987-1988, reclassés à partir des états des subventions du Ministère aux fins de comparaison avec le programme de 1987-1988.

NOTES :

(1) Le montant du déficit du budget d'exploitation de 1986 peut changer au moment du rapprochement avec les états financiers vérifiés de la régie des transports de la Ville de Winnipeg (1986). La Province s'est engagée à verser jusqu'à 15 925,0 dollars en 1986.

(2) Le ministère des Finances a transféré au ministère des Affaires urbaines la responsabilité d'administrer la subvention générale de soutien en 1987-1988. Les montants versés par la Province au cours des dernières années sont indiqués aux fins de comparaison.

(3) La subvention au programme de réfection des rues a été récupérée au titre du Fonds de soutien à l'emploi, poste XXIX du budget de 1983-1984. Ce programme est financé en tant que programme spécial de création d'emplois à court terme. Après que le vérificateur de la Ville a eu vérifié les dépenses réelles qui découlent du programme, on a récupéré la somme de 269,5 dollars qui avait été versée en trop. Le montant net de la subvention était donc de 2 711,3 dollars.

(4) À compter du 1er avril 1984, les projets en cours visant à améliorer les services communautaires de quartier et des collectivités locales, responsabilité de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, ont été transférés aux Affaires urbaines. Toutes les dépenses liées à ces projets étaient donc portées au compte de la Société avant ce transfert.

Subvention pour les projets d'immobilisations de la Ville

Le programme de subvention pour les projets d'immobilisations concrétise l'engagement financier de la Province envers la rénovation de l'infrastructure de la Ville de Winnipeg et la revitalisation de ses quartiers et favorise l'expansion de la Ville à long terme et à un coût rentalbe. Grâce à cette aide financière garantie, la Ville est d'autant mieux en mesure de planifier les projets d'immobilisations dans le cadre de son programme quinquennal et de mettre en oeuvre les lignes directrices et grands principes du Plan Winnipeg, d'atteindre les objectifs fixés et d'appliquer les mesures adoptées dans le cadre de ce plan.

La contribution du gouvernement du Manitoba dans le cadre du programme s'élève à 90 millions de dollars pendant six ans (de 1985 à 1990). En 1987, la troisième année de mise en oeuvre au titre du programme de projets à coûts partagés, l'aide financière garantie versée par la Province s'est élevée à 16 019 900 dollars. En 1987, cette aide portait sur les programmes et projets d'immobilisations suivants :

1) ***Programme d'immobilisations — Réseau urbain*** — 7 742 800 $

- Ponts, passages supérieurs et inférieures
  2 460 300 dollars de subventions destinées à la rénovation et à l'amélioration de 2 ouvrages. .
- Rénovation des artères principales
  Nouvelle subvention de 1 582 000 dollars en 1987 destinée à l'entretien des artères principales (reconstruction de la chaussée et asphaltage).
- Échangeurs à niveaux et ponts
  2 650 500 dollars de subventions destinées à la rénovation de 3 ouvrages.
- Projet d'atténuation du bruit
  1 050 000 dollars de subventions destinées à l'installation d'un écran anti-bruit au boulevard Lagimodière.

2) ***Programme d'immobilisations — Transports en commun*** — 3 335 800 $

Subventions pour les véhicules :

- achat de 30 autobus — 2 904 000 $
- remise à neuf de 10 autobus — 330 000 $
- achat de 2 autobus Handi-transit — 65 000 $
- achat de véhicules de service — 36 800 $

3) ***Programmes de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg)*** — 1 000 000 $

- Subvention garantie dans le cadre de la 2e étape du projet de revitalisation du quartier Spence-Memorial

4) ***Programme d'immobilisations — Infrastructure et environnement*** — 3 941 300 $

- Projet combiné de construction d'égoûts d'évacuation des eaux d'orage —
  Subvention de 3 150 000 dollars affectée à la 2e étape du projet Munroe-Roland, projet visant à éviter que les sous-sols des maisons du centre-ville et des vieux quartiers ne soient inondés.
- Programme de reboisement de la ville —
  Subvention de 300 000 dollars destinée à remplacer les arbres atteints de graphiose.
- Zoo du Parc Assiniboine —
  Subvention de 491 300 dollars pour 5 projets de rénovation, y compris le zoo des enfants.

Montant total des subventions accordées en 1987 dans le cadre du programme de subventions pour les projets d'immobilisations de la Ville — 16 019 900 $

Il faut compter de un à deux ans avant que bon nombre de projets à frais partagés autorisés dans le cadre du programme se réalisent. Les versements au titre de la subvention garantie par la Province, pour un projet autorisé, sont effectués lorsque les travaux sont terminés, en général chaque mois ou tous les trimestres, une fois la demande de subvention de la Ville reçue. Ces versements figurent dans le tableau de l' "État détaillé des subventions versées à la Ville de Winnipeg — Versements effectués de 1983-1984 à 1987-1988."

Direction de la coordination de la politique

Directeur : Peter F. Walton

Le principal objectif de la Direction de la coordination de la politique est de veiller à ce que les objectifs fixés par la Province en matière d'affaires urbaines pour la Ville de Winnipeg soient réalisés et les stratégies élaborées mises en oeuvre. Parmi les affaires urbaines prioritaires, citons les transports en commun et le réseau urbain, l'environnement, l'emploi et la participation des citoyens. Au cours de l'année financière 1987-1988, la Direction comptait 11,00 années-personnes réparties comme suit : 8,00 personnes qui exercent des professions libérales, 1,00 directeur et 2,00 secrétaires.

La Direction est chargée d'élaborer, d'analyser et de coordonner les lignes directrices et programmes du gouvernement qui ont trait à la Ville de Winnipeg. La Direction offre également des services de consultation dans ces domaines. Ces principales responsabilités comptent :

- l'application de la *Loi sur la Ville de Winnipeg*. La Direction doit également apporter des modifications à la Loi afin que les dispositions de cette dernière correspondent à la fois aux besoins de la Ville et aux objectifs de la Province;
- l'élaboration et la coordination des lignes directrices du gouvernement qui ont trait à la planification urbaine, à l'aménagement foncier, aux transports en commun et au réseau urbain, et la participation à l'élaboration du Plan directeur de la conurbation de Winnipeg (ou Plan Winnipeg);
- la gestion des fonds que verse la Province dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg et à la Corporation de développement du nord de l'avenue Portage et la Corporation de réaménagement de La Fourche;
- la coordination des moyens pris pour régler les questions touchant à la fois la Ville et la Province, et concernant les politiques d'urbanisme à adopter et la planification urbaine, et la formulation de recommandations quant à ces moyens;
- la mise en oeuvre du Programme de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg) en collaboration avec la Ville, programme permettant la rénovation des vieux quartiers de la Ville, aussi bien leur milieu physique que social.

Principales réalisations de la Direction au cours de 1987-1988 :

- l'étude des modifications au Plan Winnipeg;
- la préparation des dispositions législatives nécessaires à l'application des recommandations contenues dans un document de travail du Gouvernement rélaif aux modifications à apporter à la *Loi sur la Ville de Winnipeg*. Ce document a été déposé à l'Assemblée législative le 27 février 1987;
- l'étude des modifications demandées à la *Loi sur la Ville de Winnipeg* et la préparation des modifications approuvées afin de les présenter à l'Assemblée législative au cours de la session de 1987;
- la recherche de subventions conditionnelles à la Ville de Winnipeg afin de l'aider à financer la réfection et l'amélioration de son réseau urbain et de ses installations de transports en commun;
- la gestion des fonds que verse la Province dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg;
- la coordination de la participation de la Province au réaménagement du côté nord de l'avenue Portage;
- l'autorisation de la phase I du programme et du plan financier relatifs à l'ancienne gare de triage du CN et la création d'une Corporation de réaménagement de La Fourche gérée par trois paliers de gouvernement et dont le but est de réaménager ces lieux publics;
- l'extension à d'autres quartiers pauvres de la Ville du programme de revitalisation des quartiers entrepris conjointement par la Province et la Ville;
- l'aménagement d'un parc naturel sur les terres domaniales longeant Omand's Creek;
- le financement du nouveau centre artistique qui logera le Prairie Theatre Exchange dans le quartier réaménagé du nord de l'avenue Portage.

Autres dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la Direction se sont élevées à 18 300 dollars au cours de l'année financière 1987-1988.

Par ailleurs, le Ministère offre une aide financière, dans certains cas, à des organismes extérieurs dont les activités contribuent à l'aider à remplir son mandat. C'est ainsi qu'au cours de 1987-1988, les organismes suivants se sont vu accorder des subventions

1. Le Seniors Transportation Service Inc. a reçu une subvention qui l'a aidé à offrir un service de transport aux personnes âgées et handicapées physiquement des quartiers de Fort Garry et de Fort Rouge.
2. Klinic Inc. a reçu une subvention destinée à son programme Project Drive qui offre un service de transport à plus de 400 personnes, la plupart des personnes âgées.

3. Par suite d'une pétition des habitants de Headingley, Affaires urbaines Manitoba a financé une expertise sur les taxes foncières et services urbains dans la région d'Headingley.

Programme de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg)

En 1984, Affaires urbaines Manitoba a pris la responsabilité de tous les projets de revitalisation des quartiers visant à améliorer les conditions de vie dans les vieux quartiers résidentiels de la Ville, ainsi que les services municipaux et les installations communautaires. L'année suivante, la Province et la Ville élaboraient le programme à frais partagés de revitalisation des quartiers, annoncé en novembre 1985.

Le programme à frais partagés de revitalisation a été élaboré dans la veine de programmes semblables, mis en oeuvre par trois paliers de gouvernement et lancés dans les années 1970, le Programme d'amélioration du quartier ou PAQ, le Programme de contribution aux équipements communautaires et le Community Improvement Program ou CIP. Ces programmes furent mis en oeuvre dans douze quartiers de Winnipeg et trois autres villes de la province.

Les programmes d'amélioration des communautés locales sont désormais offerts dans le cadre du programme à frais partagés de revitalisation qui est lui-même mis en oeuvre par la division des programmes communautaires de la Ville de Winnipeg. Le programme de revitalisation permet de financer non seulement des projets qui améliorent les installations communautaires et les services municipaux des vieux quartiers résidentiels mais encore des activités qui incitent les citoyens à participer à la planification et à l'aménagement de leurs quartiers.

Le quartier Weston a été le premier quartier à bénéficier de fonds versés dans le cadre du programme de revitalisation, fonds dont le montant s'est élevé à 2,8 millions de dollars en 1985. La Province couvrira 50 p. cent des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 1,4 million de dollars.

Le quartier Spence-Memorial bénéficie lui aussi de fonds du programme depuis janvier 1986. Le projet, dont le coût total s'élève à 4 millions de dollars, se déroule en deux étapes. En 1986, la Province a affecté, au titre de sa part, jusqu'à un million de dollars à la réalisation de la première étape du projet et, en 1987, elle a affecté un autre million de dollars à la réalisation de la deuxième phase du projet.

Sommes versées par la province dans le cadre du programme de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg)

Quartier	Coût estimatif total	Engagement de la Province (50 %)	Montant total des sommes versées au 31 mars 1987	Sommes versées du 1er avril 1987 31 mars 1988
Weston	2 800 000 $	1 400 000 $	86 722 $	53 278 $
Spence-Memorial (1re et 2e étapes)	4 000 000 $	2 000 000 $	—	70 508 $
Lord Roberts*	2 240 000 $	1 120 000 $	257 847 $	290 332 $
Total	9 040 000 $	4 520 000 $	344 569 $	414 118 $

*Le projet du quartier Lord Roberts était financé de façon temporaire avant de l'être définitivement dans le cadre du programme de revitalisation.

Programmes d'amélioration des quartiers — engagements actuels et passés

Sommes versées par la Province au 31 mars 1988

Quartier	Coût estimatif total	Engagement de la Province (25 %)	Montant total des sommes versées au 31 mars 1987	Sommes versées du 1er avril 1987 31 mars 1988
Chalmers	3 345 000 $	836 250 $	835 700 $	—
St. Matthews	2 080 000 $	541 721 $	517 001 $	24 412 $
Daniel McIntyre	2 500 000 $	603 279 $	603 280 $	—
Dufferin	1 254 000 $	313 500 $	250 619 $	46 490 $
King Edward	2 765 000 $	691 250 $	638 180 $	25 687 $
St. John's	2 500 000 $	625 000 $	409 644 $	37 745 $
Total	14 444 000 $	3 611 000 $	3 254 425 $	134 334 $

Transports en commun et réseau urbain

La Ville de Winnipeg reçoit une aide financière destinée aux transports en commun et au réseau urbain grâce à quatre programmes distincts de subventions.

Subvention pour les grande projets d'immobilisations visant à l'amélioration du réseau urbain

Ce programme d'appui financier a pour objet d'aider la Ville de Winnipeg à couvrir les coûts de certains travaux importants touchant les artères principales de la Ville, travaux qui entrent dans le cadre de la politique du Plan Winnipeg, c'est-à-dire le plan général d'aménagement de la Ville et qui encourage l'utilisation des transports en commun. Ce programme met surtout l'accent sur la rénovation ou le remplacement de l'infrastructure du réseau, notamment les ponts et les passages supérieurs. Au cours de l'année financière 1987-1988, le Ministère a accordé une subvention, qui sera versée chaque année, destinée à aider la Ville à entretenir son réseau d'artères principales. Cette subvention inconditionnelle, calculée au kilomètre de voie pavée, était de 1 000 dollars du kilomètre, jusqu'à concurrence de 1 582 000 dollars. Au cours de cette même année financière, le Ministère s'est engagé à couvrir 50 p. cent des coûts admissibles dans le cas de trois projets de rénovation du réseau urbain, à savoir : le pont St-James et celui de la rue Main et le passage supérieur de la route 20. Le montant total des fonds versé était de 2 650 500 dollars. Toujours au cours de l'année financière 1987-1988, la Province du Manitoba s'est engagée également à apporter son aide financière aux projets suivants :

Pont Kildonan	800 000 $
Passage inférieur de la rue Keewatin	1 660 330 $
Écran anti-bruit du boulevard Lagimodière	1 050 000 $

Subvention d'immobilisations pour les transports en commun

Ce programme d'appui financier a pour objet d'aider la Ville de Winnipeg à renouveler son parc d'autobus et à améliorer les installations et l'équipement de la Régie, et ce sous forme de subventions accordées à des projets autorisés.

Au cours de 1987-1988, le Ministère a versé la somme de 3 335 800 dollars, soit 50 p. cent des coûts admissibles des projets suivants :

- l'achat de 30 autobus à la compagnie Flyer;
- la remise en état de 10 autobus.

Subventions pour les projets-pilotes et les innovations

Ce programme est destiné à augmenter le nombre des usagers qui prennent l'autobus, et ce afin de pouvoir doter la Ville de services de transports en commun plus efficaces. Ce programme vient appuyer la politique du Plan Winnipeg qui encourage l'utilisation des transports en commun et qu'approuvent la Province et le Conseil municipal. Les subventions couvrent 50 p. cent des coûts nets et autorisés des projets.

Au cours de l'année financière 1987-1988, la Ville de Winnipeg n'a pas demandé de subventions à la Province du Manitoba pour de nouveaux projets.

Subvention d'exploitation pour les transports en commun

Avant les années 60, l'argent recueilli dans les boîtes de perception des autobus suffisait à couvrir les frais d'exploitation de la plupart des services de transports en commun canadiens. Malheureusement, l'essor rapide des banlieues et l'augmentation considérable du prix de l'essence et du coût de la main-d'oeuvre font que tous les services sont désormais déficitaires. Depuis 1966, l'objectif de la Province est d'aider la Ville à couvrir une partie de ce déficit.

C'est ainsi que depuis 1982 la Province effectue des versements qui couvrent 50 p. cent du montant vérifié que doit verser la Ville pour couvrir le déficit des transports en commun, et ce jusqu'à concurrence d'un montant maximum fixé chaque année. Pour l'année d'exploitation 1987 de la Régie des transports de la Ville, le Ministère s'était engagé à verser jusqu'à 1 656 600 dollars.

Aménagement des rives

Le programme d'aménagement des rives a été mis sur pied en 1986 afin qu'on examine les possibilités de modifier les règlements de la Ville de Winnipeg et de créer une corporation sans but lucratif pour gérer les rives avec la participation de la Ville et du Gouvernement du Canada. Le budget du Ministère prévoyait également une subvention pour permettre la réalisation de projets d'aménagement des rives de la Ville.

L'aménagement des 2,4 hectares de terres domaniales longeant Omand's Creek a été le premier grand projet entrepris dans le cadre du programme d'aménagement des rives. En 1986-1987, le Ministère a préparé une étude relative à ces terres, en consultation avec les résidents et les groupes d'intérêt locaux, étude qui propose de faire de cette zone un parc naturel. On a donné à ce parc le nom de "Bluestem Nature Park" en raison des rares "bluestem" (vétivérines) qu'on y a transplantées. On y trouve également des étendues d'herbes et des arbres indigènes, des sentiers, des panneaux d'interprétation et un pont piétonnier. Le parc est entouré d'une clôture faite de poteaux et d'une chaîne. Le gros des travaux a été fait au cours de l'année financière 1987-1988.

En 1987-1988, le ministère a joué un rôle important dans la mise en oeuvre du programme d'embellissement des rives entrepris dans le cadre de l'entente sur le centre de Winnipeg et a fourni un directeur et un vice-président du programme.

Puisqu'on ne peut dissocier certains aspects du programme de la politique globale de la Province en matière d'environnement, le ministère a participé à deux comités interministériels : l'un élaborant les lignes directrices de la Province en matière de ressources hydriques; l'autre dressant un plan d'action provincial faisant suite au rapport du groupe de travail sur l'environnement et l'économie.

Renforcement de l'administration municipale

Depuis son entrée en vigueur en 1972, la *Loi sur la Ville de Winnipeg,* satisfait bien aux besoins de la Ville, cependant, elle est devenue un tissu de modifications qu'on a apportées chaque année à la Loi afin d'essayer de l'adapter à des circonstances que la version originale ne prévoyait pas. Le gouvernement du Manitoba mettait sur pied, en 1984, un comité composé de cinq membres et chargé de la révsion de la *Loi sur la Ville de Winnipeg.* En janvier 1986, le Comité et le ministre des Affaires urbaines présentaient au public les conclusions et les recommandations du Comité. Le personnel d'Affaires urbaines Manitoba a étudié en détail ce rapport final et a proposé d'apporter, à la lumière de son contenu, un certain nombre de modifications à la *Loi sur la Ville de Winnipeg* au cours des deux prochaines années. Ces modifications ont été consignées dans un document de travail qui a été déposé à l'Assemblée législative le 27 février 1987 et qui avait pour titre : *Strengthening Local Government in Winnipeg: Proposals for Changes to the City of Winnipeg Act.*

En février 1987, le ministère a commencé à appliquer les réformes municipales proposées dans le document de travail de février 1987.

Le projet de loi 39 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg* (L.M. 1987, c. 38) a été promulgué le 17 juillet 1987. Il modifiait, entre autres, les dispositions législatives se rapportant à la révision des limites des quartiers de la Ville pour permettre la création de la Commission des limites des quartiers de Winnipeg qui, en 1988 et tous les neuf ans, examinerait les limites et le nom de chacun des quartiers de la Ville et de chacun des arrondissements.

Selon les modifications contenues dans le projet de loi 39, le conseil municipal, par arrêté, d'établir a été donné le pouvoir des zones d'amélioration commerciale, afin de permettre aux entreprises de Winnipeg de promouvoir le commerce de détail et les activités commerciales, d'embellir les propriétés municipales et d'en accroître la valeur.

Le projet de loi comprenait également les dispositions suivantes : des modifications permettant à la Ville d'entreprendre la construction d'ouvrages de stabilisation des rives et lui permettant, à cet effet, de percevoir une taxe sur les biens-fonds bénéficiant des travaux d'amélioration; des dispositions relatives aux fonctions du commissaire en chef et concernant la vente de terrains de cimetières, la vente sous contrat de débentures municipales, l'entretien des terrepleins et enfin la réduction des droits de permis pour les animaux appartenant à des personnes âgées.

En 1987-1988, deux autres projets de loi comprenant des modifications à la *Loi sur la Ville de Winnipeg* ont été promulgués également. Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg* (L.M. 1987, c. 4), ajoute deux paragraphes à la Loi, à savoir les paragraphes 152(10) et 152(11). En vertu de ces dispositions, le Conseil municipal peut par arrêté, limiter en 1987, 1988 et 1989 le montant d'une augmentation d'impôt qui découle d'une réévaluation générale et peut imputer le montant de la réduction au budget en cours. Le projet de loi 8 a permis également d'ajouter à la Loi l'article 186 qui prolonge le délai pour interjeter appel, celui-ci étant maintenant de 105 jours après le dernier avis d'évaluation. Ces modifications ont été apportées afin de faciliter la réévaluation générale de 1987 à Winnipeg.

Le projet de loi 46, *Loi de 1987 modifiant diverses dispositions législatives afin d'assurer le respect de la Charte* (L.M. 1987-1988, c. 44), a permis d'abroger et de remplacer le paragraphe 463(3) de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* de façon à ce que les serments des agents de la paix soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés.

Plan directeur de la conurbation de Winnipeg (ou Plan Winnipeg)

En conformité avec la partie XX de la *Loi sur la Ville de Winnipeg*, le Conseil municipal doit élaborer un plan directeur qui s'applique à toute la Ville, appelé Plan directeur de la conurbation de Winnipeg. En vertu de l'article 569 de ladite loi, le plan directeur doit faire état des politiques et projets d'expansion de la Ville portant sur le milieu physique, social et économique, ainsi que sur les transports en commun et le réseau urbain. Le plan actuel, connu sous le nom de Plan Winnipeg conformément à l'arrêté municipal 2960, a été adopté en troisième lecture par le Conseil municipal en avril 1986.

En conformité avec l'article 578 de la *Loi sur la Ville de Winnipeg*, le ministre des Affaires urbaines doit étudier et approuver le plan directeur et toute modification qui pourrait y être apportée. Au cours de l'année financière 1987-1988, le Conseil municipal a demandé que huit modifications soient apportées.

Protection des monuments historiques

L'article 483 de la *Loi sur la Ville de Winnipeg* permet à la Ville d'établir, par arrêté municipal, une liste de bâtiments et de constructions qui ont une valeur architecturale ou historique et de fixer les critères et les facteurs prioritaires selon lesquels un bâtiment ou une construction peuvent y être inscrits, ainsi que la façon de procéder. C'est ainsi que le 2 février 1987, le Conseil municipal adoptait l'arrêté 1474/77 qui permet l'établissement d'une telle liste et l'inscription de bâtiments ou constructions ayant une valeur architecturale ou historique. L'arrêté empêche ou règlemente également leur transformation, leur restauration, leur démolition ou déplacement ainsi que la délivrance de permis de démolition. Le Comité des monuments historiques a été créé afin d'assumer les responsabilités ci-dessus. L'un des deux représentants du gouvernement membres du Comité est, depuis sa mise sur pied, un fonctionnaire du Ministère. Pendant l'année financière 1987, le Comité a déterminé la valeur historique de 19 bâtiments dont 11 ont été portés sur la liste.

Dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg, des subventions sont accordées pour la restauration des bâtiments inscrits sur la liste et qui se trouvent dans le quartier historique de Winnipeg, qualifié de zone de restauration.

Opération centre-ville de Winnipeg

Entente sur le centre de Winnipeg, de 1981 à 1986

La première entente tripartite de 96 millions de dollars sur le centre de Winnipeg a été conclue le 31 mars 1986. Tous les travaux devaient être terminés pour le 30 septembre 1987 et les dernières dépenses devaient être réglées pour le 31 mars 1988 au plus tard. Il a été reconnu dans l'entente que le montant des dédommagements à verser aux propriétaires des terrains expropriés ne pourrait être connu avant la date limite des règlements et il a par conséquent été convenu que des demandes de compensation pour l'acquisition de terrains pourraient être présentées jusqu'au 31 mars 1989. Toutes les sommes qui n'ont pas été dépensées en vertu de l'entente de 1981 à 1986 ont été affectées au compte d'acquisition des terrains. Les dépenses de la Province s'élèveront en tout à 32 millions de dollars.

Entente renouvelée, de 1986 à 1991

Les trois paliers de gouvernement ont constaté qu'en continuant sur la lancée des réalisations accomplies dans le cadre de la première entente, il s'offrait d'innombrables possibilités. En conséquence, les gouvernements du Canada et du Manitoba et la Ville de Winnipeg ont signé une nouvelle entente de cinq ans, de 100 millions de dollars, qui est entrée en vigueur le 1er avril 1986 et expirera le 31 mars 1991.

Le grand but de cette entente renouvelée sur l'aménagement du centre-ville de Winnipeg est d'augmenter la vitalité du centre de la Ville et des quartiers adjacents. Pour ce faire, on a élaboré une stratégie visant à augmenter les activités dans les secteurs du commerce, des affaires, des loisirs, de la culture et des services de soutien et à faciliter la revitalisation de quartiers essentiels du coeur de la Ville. Cette stratégie comprend trois objectifs intégrés :

- stimuler la croissance de l'investissement, de l'emploi et de l'économie;
- aider à la revitalisation des quartiers du coeur de la Ville aussi bien sur le plan physique qu'économique et social, ainsi que fournir des possibilités particulières d'emploi;
- rentabiliser au maximum les avantages tirés de ces efforts de revitalisation du milieu physique, économique et social du centre de Winnipeg, grâce à une bonne coordination centrale.

Le Comité d'orientation, auquel siège le ministre des Affaires urbaines à titre de représentant du Manitoba, est chargé de la gestion et de l'application générales de l'entente. En sa qualité de ministère principalement concerné, Affaires urbaines Manitoba est responsable de la coordination de toutes les activités entreprises par la Province dans le cadre de l'entente, et des fonctionnaires du Ministère siègent à un certain nombre de comités intergouvernementaux et consultatifs, en tant que représentants du gouvernement. Le Ministère a également mis sur pied un comité consultatif, présidé par un fonctionnaire du Ministère et formé de représentants de divers ministères, et qui se penche sur l'aménagement du centre de la Ville. On consulte ce comité pour s'assurer que les politiques du gouvernment provincial sur le centre ville sont comprises à celles des ministères concernés.

La mise en oeuvre du programme des services et installations communautaires est du ressort du Ministère ainsi que celle du programme d'embellissement des rives, en collaboration avec la Ville de Winnipeg. De plus, Affaires urbaines Manitoba met en oeuvre avec le gouvernement fédéral et la Ville les programmes "Information du public" et "Programmes stratégiques d'investissement."

Les programmes mis en oeuvre dans les domaines d'aide à l'éducation et d' "Emploi et formation" sont du ressort du ministère de l'Éducation. Les volets "Logement" sont du ressort du ministère du Logement.

Fonds versés par la Province au 31 mars 1988 dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg

Coût total de la mise en oeuvre de l'entente (de 1986 à 1991)	Quote-part de la Province (soit 1/3)	Total des dépenses payées par la Province au 31 mars 1988
100 000 000 $	33 333 333 $	3 384 500 $

Programme d'embellissement des rives

Le programme d'embellissement des rives entrepris dans le cadre de l'entente sur le centre de Winnipeg a pour but de financer, au moyen de dépenses en capital et en programmation, toute une gamme de projets permettant au public d'avoir accès toute l'année aux rives et aux rivières du centre de Winnipeg. Ce programme a été conçu pour mettre en valeur la beauté naturelle des rivières de Winnipeg et pour s'ajouter aux initiatives tripartites de réaménagement des rives à des fins récréatives. Le programme est destiné à compléter le réaménagement de La Fourche, projet qui s'étend sur 58 acres de terres publiques situées au confluent des rivières Rouge et Assiniboine.

Une somme de 5 millions de dollars a été affectée au programme d'embellissement dont la conception et la mise en oeuvre incomberont à la Ville de Winnipeg et au Gouvernement du Manitoba. Des délégués du Gouvernement du Canada, de la Province du Manitoba et de la Ville de Winnipeg ont été nommés à un comité chargé de l'étude du programme. La présidence de ce comité est assurée conjointement par la Province et la Ville.

Une autorisation du programme d'embellissement a été signée en octobre 1987. La première initiative prise en vertu du programme a été de formuler une stratégie d'aménagement des rives soumise à l'approbation du conseil de gestion.

Une piste de ski et de patinage de trois kilomètres sur les rivières Rouge et Assiniboine a été inaugurée au cours de l'année financière 1987-1988. Appelée "River Trail" (piste de la rivière), cette piste concrétise l'un des engagements pris en vertu du programme pour permettre davantage au public de jouir des rivières en toutes saisons. De plus, le programme d'embellissement des rives et le programme de subventions stratégiques en capital, qui s'inscrivent tous deux dans le cadre de l'entente sur le centre de Winnipeg, ont permis de financer conjointement l'achat du Tourist Hotel, au bord de la rivière Rouge, dont le terrain servira à aménager un parc.

Programme des services et installations communautaires

C'est aux Affaires urbaines qu'incombe la mise en oeuvre du programme des services et installations communautaires qui s'élève à 6 millions de dollars. Le but du programme est d'apporter aux résidents nécessiteux du centre-ville une aide financière et des ressources susceptibles de promouvoir leurs activités et leur développement. Les subventions du programme sont destinées aux groupes communautaires qui désirent lancer de nouveaux services dont la mise en oeuvre contribuera au bien-être des résidents du centre de Winnipeg. Le programme permet également de financer les organisations du centre-ville qui développent ou mettent en valeur les propriétés et installations communautaires de leur quartier. On a commencé à verser ces subventions au cours de l'année financière 1987-1988. Le Conseil consultatif communautaire du programme a approuvé le versement de 559 951 de dollars à 16 organismes du centre-ville.

Corporation de développement du nord de l'avenue Portage

La Corporation de développement du nord de l'avenue Portage a été créée en décembre 1983. Les trois actionnaires, le Gouvernement du Canada, la Province du Manitoba et la Ville de Winnipeg, ont signé une convention unanime qui autorisait l'affectation d'une somme initiale de plus de 76 millions de dollars qui devait être utilisée selon un concept et un plan financier autorisés. Le ministre des Affaires urbaines représente la Province en tant qu'actionnaire de la Corporation. Quant au Ministère, il a la responsabilité de coordonner toutes les activités de la Province relatives au développement du nord de l'avenue Portage.

Les actionnaires nomment chacun trois membres du conseil d'administration de la Corporation, qui en compte donc neuf. Le président du conseil est, lui, choisi d'un commun accord par les actionnaires.

Le grand objectif du conseil était de réaménager trois pâtés et demi de maisons, au centre-ville de Winnipeg, longeant le côté nord de l'avenue Portage, en faisant appel aux investisseurs des secteurs privé et public et aux établissements financiers.

Le plan de réaménagement de la Corporation comprend les principaux éléments suivants :

- Le nouveau centre commercial de trois étages de Portage Place qui a été ouvert en septembre 1987 et qui couvre 300 000 pieds carrés abritant plus de 140 magasins et bureaux de services.
- Les 1 100 unités de logement de marché dont 376 sont presque terminées. Deux cent quarante-deux unités de logement pour personnes âgées sont également en voie de construction. Les travaux de construction des autres unités de logement seront entrepris par étapes en fonction de la demande.
- Le siège social du groupe Investors situé à l'angle de l'avenue Portage et de la rue Colony. En octobre 1987, les premiers locataires sont venus s'installer dans cet immeuble de 19 étages qui représente un investissement de 30 millions de dollars de la part du secteur privé.
- Un cinéma IMAX et un projet de film de 7,5 millions de dollars. Le cinéma de 250 places, muni d'un grand écran, a ouvert ses portes en octobre 1987. On y a présenté pour la première fois un film sur le Manitoba intitulé "Heartland."
- Les nouveaux locaux du Prairie Theatre Exchange au 3e étage de Portage Place. Ce projet de 3,15 millions de dollars permettra au P.T.E. de disposer d'une salle de théâtre de 378 sièges, d'une salle de conférences, d'une salle de cours, d'un studio et d'installations de soutien. La construction commencera en 1988.
- La création d'un village dans la ville. Pour ce faire, on procède à l'aménagement paysager des rues; les bâtiments sont intégrés dans un ensemble de même style et des magasins donnant sur la rue ouvrent leurs portes.
- Les principaux espaces d'agrément couverts situés du côté nord de l'avenue Portage sont reliés au côté sud par des passages aériens, ainsi qu'aux grands magasins Eaton et La Baie.
- Un parc souterrain de stationnement pour plus de 1 500 voitures.

Accord Canada-Manitoba au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la rivière Rouge (A.R.C.)

C'est en 1978 que le Canada et le Manitoba signaient l'Accord au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la rivière Rouge, appelé A.R.C. L'Accord scelle la collaboration fédérale-provinciale dans les domaines de la planification, de l'exploitation, de la gestion et du financement des régions renfermant des avantages récréatifs et des richesses du patrimoine importantes.

L'Accord prévoit des dépenses partagées de 12 907 000 dollars, échelonnées sur sept ans (de 1978 à 1985) afin de mettre en valeur, de conserver et de protéger les ressources du patrimoine panoramique et historique et les avantages récréatifs du couloir de la rivière Rouge, de St-Norbert au lac Winnipeg. Le partage des frais prévoyait la mise en oeuvre de projets financés conjointement et d'autres financés seulement par le Canada ou le Manitoba.

Dans le cadre de l'Accord, un plan directeur d'aménagement a été élaboré; on a procédé à une étude de faisabilité des projets déterminés puis à leur mise en oeuvre.

Comme certains des projets n'avaient pas été tout à fait terminés, le Canada et le Manitoba ont dû prolonger à deux reprises la durée de l'Accord dont la date d'expiration est maintenant fixée au 31 mars 1990.

Les ministres fédéral et provincial responsables de l'Accord ont chacun nommé deux représentants au conseil d'administration. Le conseil est chargé de l'administration et de la mise en oeuvre de l'Accord.

Le 13 juin 1987 a eu lieu l'inauguration d'un parc provincial sur les rives de la rivière La Salle, à Saint-Norbert, où se trouvent les ruines de l'ancien monastère des Trappistes que l'on a restaurées. Le parc commémore la vie de prière, de travail et de contemplation des moines qui ont construit le monastère en 1892 et qui ont vécu dans cette retraite jusqu'en 1978.

Le parc historique national de La Fourche situé au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, au centre de Winnipeg, est en voie de construction. Il commémorera les lieux préhistoriques où les autochtones se réunissaient ainsi que le point de ralliement du commerce des fourrures dans les années 1800 et le début de la colonisation de l'Ouest du Canada. Le parc historique national de La Fourche est le dernier des projets faisant partie de l'Accord Canada-Manitoba au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la rivière Rouge (A.R.C.). La date d'ouverture du parc est prévue pour 1989.

Corporation de réaménagement de la fourche

Dans le cadre de l'entente renouvelée sur le centre de Winnipeg (1986-1991), 20 millions de dollars ont été affectés au réaménagement du terrain occupé par les gares de triage de l'est du Canadien National, terrain qui comprend le confluent historique des rivières Rouge et Assiniboine. Le rapport d'un groupe de travail tripartite, sanctionné en décembre 1986 par les trois paliers de gouvernement, comporte des recommandations sur les objectifs à viser et les stratégies à utiliser en matière de réaménagement, sur les principes de planification à suivre, sur un mécanisme de mise en oeuvre et sur une campagne de consultation de la population.

La Corporation de réaménagement de La Fourche a été constituée en juillet 1987 en vertu d'une entente conclue entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Manitoba et la Ville de Winnipeg. Elle a la responsabilité de réaménager l'ancienne gare de triage. La Corporation a fait l'acquisition d'environ 58 acres de terrain. Dix-huit acres de plus, appartenant au CN, seront réaménagés à des fins commerciales.

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres, soit trois membres par palier de gouvernement, et d'un président élu à l'unanimité. La première phase du programme et le plan financier ont été présentés aux actionnaires par le conseil d'administration en novembre 1987. Le programme prévoit l'aménagement de La Fourche sur le thème du "lieu de rencontre" et propose d'embrasser des domaines variés : loisirs, histoire et culture, habitations, organismes et activités commerciales rattachées au thème choisi.

Les activités de la gare de triage ont cessé au printemps 1988 et le projet de réaménagement a été mis à exécution peu après. Le site sera aménagé de façon à compléter le parc national historique de La Fourche dont les travaux se poursuivent conformément à l'Accord Canada-Manitoba au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la rivière Rouge (A.R.C.). Cet accord est une initiative conjointe du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

Le Ministère représente les intérêts du Manitoba à La Fourche et coordonne les activités de la Province dans ce domaine.